



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada



# 2026-2027 Plan ministériel

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Ministre des Pêches, 2026

Numéro de catalogue : Fs1-82F-PDF

ISSN 2371-607X

Also available in English under the title : Departmental Plan 2026-27 of Fisheries and Oceans Canada

# Plan ministériel 2026-2027 de Pêches et Océans Canada

## Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
  - [Responsabilité essentielle 1 : Pêches](#)
  - [Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques](#)
  - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
  - [Priorités gouvernementales connexes](#)
  - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
  - [Dépenses](#)
  - [Financement](#)
  - [État condensé prospectif des opérations](#)
  - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Renseignements tirés des rapports prévus par la loi qui ne sont plus produits \[facultatif\]](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

## En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts connexes de Pêches et Océans Canada au cours des trois exercices à venir.

Les plans sont axés sur les priorités énoncées dans le [Discours du Trône](#), la [lettre de mandat](#), et le [budget de 2025](#) ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être](#) et le [contexte opérationnel](#) de Pêches et Océans Canada.

## Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Pour respecter cet engagement, Pêches et Océans Canada prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- 2026-2027: 54 470 344 \$
- 2027-2028: 101 906 152 \$
- 2028-2029: 193 821 958 \$

Il est prévu que ces réductions des dépenses entraîneront une diminution d'environ 551 équivalents temps plein d'ici 2028-2029.

Pêches et Océans Canada réalisera ces réductions grâce aux mesures suivantes :

- Initiatives visant à optimiser notre main-d'œuvre et nos activités;
- Simplification des fonctions, réduction du dédoublement et élimination progressive des activités obsolètes et sous-performantes;

- Autres mesures pour accroître l'efficacité dans l'ensemble du Ministère

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

## **Faits saillants de Pêches et Océans Canada en 2026-2027**

Le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) a établi les priorités clés suivantes pour l'exercice 2026-2027 :

### 1. Aider les collectivités de pêcheurs côtières, rurales et autochtones à faire croître leur économie

Le MPO modernisera la gestion des pêches en procédant à un examen exhaustif des politiques de délivrance de permis et à une transformation numérique accélérée, y compris la mise en œuvre du Système d'information sur les pêches canadiennes et des journaux de bord électroniques, pour simplifier les opérations et améliorer la collecte de données. Le Ministère travaillera en collaboration avec les provinces, les territoires, les Autochtones et l'industrie pour favoriser l'accès aux marchés, la compétitivité et la création de produits novateurs, tout en soutenant les ports pour petits bateaux qui améliorent la résilience climatique et la sécurité alimentaire. Le MPO demeurera déterminé à maintenir de solides relations avec les Autochtones en appuyant l'autodétermination, les cadres réglementaires et les initiatives de renforcement des capacités qui permettent aux collectivités de pêcheurs autochtones de faire croître leur économie, et en favorisant la diversité et l'inclusion au sein de son effectif. Ces efforts sont appuyés par des investissements ciblés, l'adoption d'outils d'intelligence artificielle et d'outils numériques, et l'accent mis sur des pratiques de gestion durables et fondées sur la science qui assurent des avantages économiques à long terme pour les collectivités et de solides garanties environnementales.

### 2. Soutenir les ports pour petits bateaux pour renforcer les infrastructures côtières et la résilience économique

Le MPO accorde la priorité au renforcement des infrastructures côtières et de la résilience économique en soutenant les ports pour petits bateaux partout au Canada, reconnaissant en cela leur rôle essentiel pour le soutien de l'économie de la pêche, de la sécurité alimentaire et de la vitalité des collectivités côtières. En 2026-2027, le MPO procédera à des réparations majeures dans des ports clés, comme celui de North Rustico, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui fait l'objet d'améliorations importantes pour améliorer sa résilience au changement climatique et la sécurité à la suite de dommages causés par les ouragans, et commencera la construction d'un nouveau port à Arctic Bay, au Nunavut, afin de soutenir les pêches nordiques, l'emploi et la souveraineté alimentaire. Le MPO fera également avancer les investissements en infrastructure annoncés par le gouvernement fédéral à Petty Harbour-Maddox Cove (Terre-Neuve-et-Labrador), en appuyant la construction d'un nouveau brise-lames et en soutenant une activité économique locale. Ces initiatives sont guidées par un plan d'infrastructure à long terme axé sur l'entretien préventif, la gestion du cycle de vie et la conception résiliente au changement climatique. En modernisant les infrastructures portuaires et les pratiques opérationnelles, le MPO vise à s'assurer que ces biens demeurent sécuritaires, fonctionnels et adaptables aux conditions environnementales changeantes, protégeant ainsi les moyens de subsistance des collectivités côtières, rurales et autochtones, et contribuent à la croissance économique durable et à la prospérité des Canadiens.

### 3. Modernisation de l'application de la loi et des règlements sur les pêches pour protéger les ressources aquatiques et améliorer la sécurité

Le MPO modernise l'application de la loi et des règlements sur les pêches en augmentant les patrouilles sur l'eau, en déployant des caméras d'intervention et des systèmes de surveillance aérienne, et en adoptant des technologies numériques comme des drones et des analyses de données pour mieux détecter et dissuader la pêche illégale. Le Ministère améliore la coordination en première ligne avec

l'Agence des services frontaliers du Canada, élargit la formation et le recrutement des agents des pêches et lance un nouveau plan stratégique qui met l'accent sur l'application de la loi axée sur le renseignement, l'éducation et les enquêtes ciblées. Ces efforts, conjugués à la collaboration internationale et à la modernisation opérationnelle, visent à protéger les ressources aquatiques, à améliorer la sécurité des agents et à assurer une application de la loi efficace et réactive dans l'ensemble des pêches du Canada.

#### 4. Simplification des processus de délivrance de permis et soutien des projets d'intérêt national

Le MPO modernise ses processus de délivrance de permis afin d'accélérer les approbations pour les grands projets d'infrastructure et les projets courants, en mettant l'accent sur les décisions opportunes fondées sur la science qui protègent l'environnement et respectent les droits des Autochtones. En 2026-2027, le Ministère mettra en place de nouvelles orientations, des mesures normalisées et des outils numériques, y compris un service de guide-expert et un portail en ligne, afin d'accélérer les autorisations à faible risque et de pouvoir réaliser les examens des projets importants dans un délai de deux ans. Les modifications réglementaires et les vérifications d'équivalence de l'industrie réduiront encore davantage le fardeau, tandis que la mobilisation des Autochtones et la conception collaborative précoces assurent que les droits et les intérêts sont intégrés. En s'appuyant sur la transformation numérique et des partenariats solides, le MPO vise à soutenir la croissance, la résilience au changement climatique et le développement durable du Canada grâce à une surveillance réglementaire efficace et inclusive.

#### 5. Favoriser un effectif diversifié et assurer une gestion financière prudente

Le MPO fait progresser la diversité, l'équité et l'accessibilité en mettant en œuvre une formation ciblée, en vérifiant les pratiques d'emploi et en élargissant l'offre d'outils pour prévenir la discrimination, tout en lançant un nouveau plan d'action sur l'accessibilité pour améliorer les mesures d'adaptation en milieu de travail et assurer des services exempts d'obstacles. Le Ministère s'engage à appliquer l'embauche inclusive, à soutenir les employés autochtones et 2SLGBTQIA+ et à faire le suivi de la satisfaction des employés afin de renforcer leur sentiment d'appartenance.

En ce qui concerne la gestion financière, le MPO réduit les coûts d'exploitation et accroît l'efficacité grâce à la modernisation, à la transformation numérique et à l'utilisation de l'intelligence artificielle, conformément à l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. Les principes du gouvernement vert sont intégrés aux opérations, avec des efforts pour réduire la consommation d'énergie, réutiliser les équipements et soutenir les infrastructures résilientes au changement climatique, ce qui permet au MPO d'offrir des programmes et des services de grande qualité et durables aux Canadiens.

En 2026–2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour Pêches et Océans Canada sont de 1 885 760 141 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 6 892.

## **Sommaire des résultats prévus**

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le ministère compte atteindre en 2026-2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

### **Responsabilité essentielle 1 : Pêches**

Résultats ministériels :

- Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

- L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable
- L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires
- Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences
- Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

#### Plans pour 2026-2027 :

- Poursuivre la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour aider le secteur canadien des produits de la pêche à évoluer pour répondre à la demande croissante des marchés, tant au pays qu'à l'étranger, pour obtenir des produits de haute qualité, à valeur ajoutée et provenant de sources durables.
- Participer aux négociations multilatérales pour assurer un marché équitable pour les poissons et les fruits de mer canadiens durables et pour protéger les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques contre l'exploitation.
- Appuyer l'accès continu aux marchés et la compétitivité des fruits de mer canadiens en continuant de mettre en œuvre des mesures de gestion des pêches à l'appui du rétablissement de la baleine droite de l'Atlantique Nord et en faisant la promotion des engins sans danger pour les baleines
- Amorcer un examen exhaustif des politiques et des processus de délivrance des permis afin d'améliorer l'efficacité et de soutenir l'innovation numérique, tout en maintenant de solides protections environnementales et avantages économiques pour les collectivités locales
- Explorer les options de changements aux politiques et aux permis qui moderniseront les pêches commerciales de la côte ouest pour aider les pêcheurs actifs et leur capacité à s'adapter au changement sur une base propre à la pêche, en commençant par la pêche commerciale du crabe et des crevettes
- Investir dans la modernisation numérique, notamment les formulaires de permis en ligne et les projets pilotes utilisant l'intelligence artificielle pour numériser les données sur la pêche et réduire le fardeau administratif.
- Élaborer un portail d'information en langage clair afin de centraliser et de simplifier les renseignements essentiels pour les pêcheurs, en améliorant la transparence et l'accessibilité.
- Élargir la mise en œuvre des journaux électroniques (JBE) pour certaines pêches, permettant ainsi la collecte de données en temps réel et l'amélioration de l'établissement de rapports
- Étudier de nouvelles mesures de conservation pour la saison de pêche récréative du poisson de fond de 2026 à Terre-Neuve-et-Labrador, en accordant la priorité à la durabilité, à la sécurité et à la reconnaissance des traditions culturelles.
- Continuer de soutenir la résilience au changement climatique, la sécurité et la croissance économique des collectivités côtières et du Nord grâce à des investissements dans les ports pour petits bateaux, notamment pour la réparation du port de North Rustico et la construction d'un nouveau port à Arctic Bay, au Nunavut.
- Prioriser la recherche sur la vulnérabilité climatique des pêches, des écosystèmes et des infrastructures côtières.
- Renforcer la présence d'agents d'application de la loi sur l'eau et continuer de prévenir les activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées et d'y réagir.

- Poursuivre le processus de cession de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) d'une manière qui favorise un accès continu aux marchés pour les pêcheurs ruraux, éloignés et isolés, ainsi que la réconciliation économique.
- Conjointement avec les titulaires de droits autochtones, élaborer le Règlement de pêche du Nunavut reflétant les accords sur les revendications territoriales modernes et appuyant l'autodétermination.
- Appuyer les priorités de la Nunavut Tunngavik Inc. et de la Politique sur l'Inuit Nunangat visant à faire progresser l'autodétermination en créant un régime moderne de gestion des pêches qui met en œuvre les ententes sur les revendications territoriales respectives et favorise la durabilité et la diversification économique.

Dépenses prévues : 1 169 011 070 \$

Ressources humaines prévues : 3 548

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Pêches](#) dans le plan complet.

## **Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques**

Résultats ministériels :

- Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Plans pour 2026-2027 :

- Accélérer les examens des grands projets en établissant des processus et des partenariats efficaces faisant en sorte que les normes environnementales et les droits des Autochtones sont respectés.
- Simplifier les autorisations pour les autres projets en faisant progresser les modifications réglementaires afin que les exigences relatives à l'information cadrent mieux avec les risques du projet, et élaborer de nouvelles orientations et outils (p. ex. des mesures normalisées) pour réduire le fardeau réglementaire pour les travaux à faible risque.
- Faire progresser la conservation afin de conserver 30 % des eaux du Canada d'ici 2030, en établissant de nouvelles zones de protection marines et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et en appuyant les accords internationaux sur la biodiversité.
- Diriger la gestion des espèces aquatiques envahissantes grâce à la détection précoce, aux inspections ciblées et aux programmes de décontamination aux principaux postes frontaliers et événements.
- Prioriser la protection des espèces aquatiques en péril en comblant le retard des décisions au titre de la *Loi sur les espèces en péril* et en mettant l'accent sur la planification du rétablissement et les rapports d'étape.
- Mettre en œuvre le piégeage d'intervention et la recherche pour les espèces envahissantes, comme le crabe vert les moules quaggas/zébrées.

- Permettre numériquement l’approbation et la vérification des projets près de l’eau par l’intermédiaire d’un portail en ligne qui permettra au MPO de réduire le temps requis pour examiner et approuver les projets.
- Fournir des outils hydrographiques et géospatiaux pour soutenir la navigation dans l’Arctique, la défense et l’utilisation commerciale de nouvelles routes maritimes dans le Nord.

Dépenses prévues : 329 744 920 \$

Ressources humaines prévues : 1 789

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Écosystèmes aquatiques](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de Pêches et Océans Canada, consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

## Message de la ministre

En tant que ministre des Pêches, je suis heureuse de présenter le Plan ministériel 2026-2027.

Ce plan décrit comment Pêches et Océans Canada assurera une bonne gestion des secteurs des pêches, de l'aquaculture, et des produits de la mer, défendra les droits et les partenariats des Autochtones, maintiendra la sécurité des ports commerciaux, fera avancer de grands projets nationaux, et appuiera la durabilité des pêches grâce à de solides sciences, technologies et collaborations.

Il souligne également le travail du Ministère visant à protéger les poissons et leurs habitats, à soutenir les espèces en péril, à gérer les zones protégées et les espèces envahissantes, à fournir des cartes marines modernes pour la sécurité de la navigation, et à fournir les données scientifiques nécessaires à des décisions éclairées et durables.

Le secteur canadien du poisson et des fruits de mer jouit d'une réputation mondiale exceptionnelle en matière de qualité, de sécurité et de durabilité. À mesure que la demande pour nos produits continue de croître, les possibilités de soutenir le développement économique des communautés rurales, côtières et autochtones à travers le pays se multiplient également.

Pêches et Océans Canada s'engage à accroître les exportations de poissons et de fruits de mer, à augmenter une production à valeur ajoutée, et à accroître la rapidité, l'efficacité et la numérisation des processus d'exportation, pour aider les producteurs, les pêcheurs et les transformateurs à atteindre de nouveaux marchés. Cela suppose notamment de travailler directement avec d'autres pays pour conclure de nouveaux accords commerciaux et renforcer ceux qui existent déjà, de s'attaquer aux obstacles au commerce, d'améliorer la coopération en matière de réglementation, et de défendre un meilleur accès aux marchés.

Bien sûr, la santé de nos poissons et de nos ressources aquatiques dépend de la santé de l'environnement. Si nous voulons que les espèces et les habitats prospèrent et favorisent une plus grande prospérité économique dans les communautés côtières, nous devons relever les défis auxquels ils sont confrontés, notamment la pollution, la perte d'habitat et les effets des changements climatiques.

La conservation est au cœur de ce travail. Cette année, Pêches et Océans Canada continuera de contribuer à l'objectif du Canada de protéger 30 % de nos eaux d'ici 2030. Cela comprend la collaboration pour créer de nouvelles zones marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, ainsi que la gestion et la surveillance de ces espaces protégés.

Le Ministère continuera également à soutenir la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ainsi qu'à travailler en étroite collaboration avec la communauté océanographique et d'autres partenaires, tant sur le plan national qu'international, pour faire progresser la science et approfondir les connaissances nécessaires visant à soutenir des politiques et des décisions fondées sur des données probantes.



L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée  
Ministre des Pêches

Alors que nous œuvrons à protéger les poissons du Canada et les habitats dont ils dépendent, nous restons engagés en faveur d'une gestion durable, tant au pays qu'à l'étranger. Nous continuerons de promouvoir des pratiques de conservation et de pêche durable, afin que les générations futures puissent profiter et bénéficier des riches ressources marines du Canada.

Le Ministère renforce l'application de la loi grâce à une présence plus importante sur les eaux, en utilisant des outils de surveillance plus modernes et en continuant à collaborer avec d'autres partenaires chargés de l'application de la loi. Cela comprend le déploiement de caméras corporelles, le renouvellement de la surveillance aérienne, et le soutien aux efforts internationaux contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Ces mesures renforcent l'engagement du Canada en faveur d'une pêche durable et saine, améliorent la sécurité des agents, et renforcent le respect des règles de conservation.

Nous jouerons également un rôle clé dans le soutien à de grands projets de construction nationale tels que les ports, les mines, les corridors commerciaux et d'autres initiatives qui permettent de tirer parti des ressources naturelles, d'élargir l'accès aux marchés, et de renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales.

Pour ce faire, le Ministère modernise son processus d'octroi de permis en réduisant le fardeau réglementaire, en rationalisant les autorisations à faible risque, et en améliorant les outils numériques. Notre objectif est de mener à bien les examens dans un délai de deux ans, tout en maintenant la protection de l'environnement, en respectant les droits des Autochtones, et en garantissant des décisions rapides, fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, et favorables à la croissance économique à long terme.

La contribution des peuples autochtones est essentielle pour conserver le milieu marin et assurer la durabilité à long terme des pêches. Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation et un véritable partenariat, Pêches et Océans Canada accordera la priorité à la participation des Autochtones à la gestion des océans, et à la protection des poissons et de leur habitat. Grâce à la collaboration, à l'élaboration de politiques inclusives, et au renforcement des capacités, le Ministère continuera d'appuyer l'autodétermination et l'intendance des Autochtones dans les domaines des pêches, des océans, et des écosystèmes aquatiques.

Pêches et Océans Canada continuera également à soutenir les ports pour petits bateaux à travers le pays. Ces ports sont essentiels à l'économie de la pêche, à la sécurité alimentaire et à la vitalité des communautés côtières, et nous restons déterminés à garantir qu'ils soient pleinement opérationnels, bien entretenus et soutenus par des administrations portuaires autonomes représentant les intérêts locaux.

Nos scientifiques poursuivront leurs recherches pour répondre aux enjeux émergents et fournir la surveillance et les avis scientifiques de haute qualité, nécessaires à la prise de décisions concernant nos océans et nos écosystèmes aquatiques. Nous continuerons également de partager les résultats et les données scientifiques avec les Canadiens, pour assurer la transparence et favoriser la compréhension publique des priorités clés.

L'année à venir promet d'être intense en activités et productive. Je suis reconnaissante de pouvoir travailler aux côtés de tant de fonctionnaires talentueux et dévoués, qui s'engagent à approfondir notre compréhension des écosystèmes océaniques et d'eau douce, et à protéger les espèces et les habitats qui les soutiennent. Leur expertise et leur passion ne cessent de stimuler nos progrès et de renforcer notre gestion des ressources aquatiques vitales du Canada.

L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée  
Ministre des Pêches

## Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

### Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Pêches](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques](#)
- [Services internes](#)

### Responsabilité essentielle 1 : Pêches

#### Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)

#### Description

Gérer les pêches, l'aquaculture et les programmes de pêche autochtone du Canada ainsi que soutenir les ports de pêche commerciale tout en appliquant les lois pertinentes.

#### Répercussions sur la qualité de vie

Le [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) présente une vision globale pour comprendre et mesurer les facteurs qui façonnent le bien-être à l'échelle du pays. En organisant ces facteurs en cinq domaines distincts, le cadre met en évidence les domaines que les Canadiens apprécient le plus dans leur quête d'une qualité de vie élevée.

La responsabilité fondamentale du MPO en matière de pêche contribue directement au domaine **Prospérité** en appuyant une industrie maritime durable et innovatrice, la participation des Autochtones à l'économie maritime et la gestion d'un réseau national de ports pour petits bateaux. Ces efforts sont mesurés par des indicateurs principaux, comme le **produit intérieur brut (PIB) par habitant** et le **dynamisme ferme**.

Cette responsabilité fondamentale fait également progresser le domaine **Environnement** de plusieurs façons. Le MPO intègre l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ports, des pêches et de l'aquaculture, et cela peut être mesuré par **l'adaptation au changement climatique** – la proportion de propriétaires d'infrastructures publiques essentielles qui ont pris en compte l'adaptation au changement climatique dans leurs processus décisionnels. De plus, les décisions du MPO concernant les récoltes durables, la gestion des stocks fondée sur la science et la conformité à la *Loi sur les pêches* peuvent être mesurées par **l'Indice des espèces canadiennes** et la qualité des zones de récolte des mollusques et crustacés.

## Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées Pêches Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

### Tableau 1 : Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Pêches.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des stocks halieutique prescrits ayant des points de référence limites <sup>1</sup>	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o. 2024-2025 : s.o.	Au moins 80 %	Le 31 mars 2027
Pourcentage des stocks de poissons prescrits qui ont été exploites a un niveau égal ou inférieur au niveau établi <sup>2</sup>	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o. 2024-2025 : s.o.	Au moins 80 %	Le 31 mars 2027

Remarque : La mention « S.O. » dans la colonne « Résultats réels » indique que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

### Tableau 2 : L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des entreprises aquacoles qui se conforment à la réglementation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>	2022-2023 : 96 % 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %	Au moins 90 %	Le 31 mars 2027

### Tableau 3 : L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des ports essentiels qui sont dans un état passable ou en meilleur état	2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 89 % 2024-2025 : 88,5 %	Au moins 87 %	Le 31 mars 2027

<sup>1</sup> Il s'agit d'un nouvel indicateur de performance qui met l'accent sur les mesures législatives de gestion des stocks et remplace l'ancien indicateur: «Pourcentage des principaux stocks de poissons ayant des points de référence limites et des règles de contrôle des prises ».

<sup>2</sup> Il s'agit d'un nouvel indicateur de performance qui met l'accent sur les mesures législatives de gestion des stocks et remplace l'ancien indicateur: «Pourcentage des principaux stocks de poissons ayant des points de référence limites et des règles de contrôle des prises ».

**Tableau 4 : Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences**

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des occurrences qui ont donné lieu à des mesures de conformité <sup>3</sup>	2022-2023 : 60 % 2023-2024 : 63 % 2024-2025 : 69 %	Au maximum 60 %	Le 31 mars 2027

**Tableau 5 : Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion**

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des processus programmés par le Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCAS) pour fournir des avis scientifiques évalués par les pairs sur les pêches, complétés chaque année <sup>4</sup>	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o. 2024-2025 : s.o.	Au moins 90 %	Le 31 mars 2027
Pourcentage de projets de recherche en aquaculture durable qui fournissent de l'information aux décideurs et politiques <sup>5</sup>	2022-2023 : 79 % 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %	Au moins 90 %	Le 31 mars 2027

Remarque : La mention « S.O. » dans la colonne « Résultats réels » indique que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

**Tableau 6 : Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats**

<sup>3</sup> Cet indicateur de rendement a été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Pourcentage des activités d'inspection qui ont donné lieu à des mesures de conformité » afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Bien que le libellé de l'indicateur ait été révisé, la méthodologie demeure la même, ce qui permet de comparer les résultats des années précédentes.

<sup>4</sup> Cet indicateur de rendement a été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Pourcentage des demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques examinés par les pairs sur les pêches qui ont été complétés chaque année » pour se concentrer sur les processus qui ont été planifiés pour être achevés plutôt que simplement approuvés. La méthodologie pour cet indicateur a changé; par conséquent, les résultats de cette année ne peuvent être comparés directement à ceux des années précédentes.

<sup>5</sup> Cet indicateur de rendement a été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Pourcentage des projets de recherche sur l'aquaculture durable qui ont fourni de l'information ou un avis à l'intention des responsables des politiques et des décideurs » pour faire la distinction entre la production de renseignements scientifiques tirés de projets de recherche individuels et les processus consultatifs scientifiques officiels. Bien que le libellé de l'indicateur ait été révisé, la méthodologie demeure la même, ce qui permet de comparer les résultats des années précédentes.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	2022-2023 : 517 2023-2024 : 701 2024-2025 : 677	464	Le 31 mars 2027
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements	2022-2023 : 1 310 2023-2024 : 1 924 2024-2025 : 1 218	625	Le 31 mars 2027
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements	2022-2023 : 5 369 2023-2024 : 5 991 2024-2025 : 5 587	5040	Le 31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

### Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Pêches en 2026–2027.

Dans le cadre de la responsabilité essentielle « Pêches », le MPO a le vaste mandat de soutenir la conservation ainsi que d'assurer la santé et la durabilité des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les programmes relevant de la responsabilité essentielle « Pêches » veillent à ce que les pêches, l'aquaculture et l'industrie des produits de la mer soient bien gérées, que les droits des Autochtones soient respectés et que leurs intérêts soient soutenus (y compris un accès accru en reconnaissance de leurs droits), que les ports commerciaux sécuritaires soutiennent l'industrie, et que les poissons soient pêchés et élevés de manière sécuritaire, ordonnée et durable. En plus de ces responsabilités permanentes, quelques-uns des autres projets du Ministère pour 2026-2027 sont décrits ci-dessous.

### Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

#### Les résultats que nous prévoyons atteindre

##### *Modernisation de la gestion des pêches*

Environ 72 000 Canadiens vivent directement de la pêche et des activités connexes. En 2026-2027, le MPO améliorera la prestation des services et réduira le fardeau réglementaire de l'industrie en continuant de moderniser le régime de gestion des pêches en :

- Lançant un examen exhaustif de toutes les politiques et de tous les processus nationaux et régionaux en matière de délivrance de permis en réponse à un [Rapport ce que nous avons entendu : Bateau et politiques connexes qui appuient le propriétaire-exploitant](#). Cet examen vise à améliorer l'efficacité opérationnelle et à soutenir l'innovation numérique tout en maintenant de solides protections environnementales et en offrant des avantages significatifs au secteur du poisson et des fruits de mer, en faisant en sorte que les collectivités locales bénéficient des retombées économiques. L'examen permettra de cerner et de traiter les politiques et les pratiques désuètes, redondantes ou inefficaces. Des efforts de rationalisation ciblés sont déjà en cours dans des régions, comme la région du Golfe qui procède à la rationalisation des exigences liées à la preuve de résidence pour les opérateurs substitués.
- Investissant dans la modernisation numérique pour améliorer la prestation des services et la gestion des données afin d'améliorer la manière dont nous gérons la délivrance des permis et la collecte de données sur les pêches. Un projet pilote mené par les régions du Québec et du

Pacifique explore l'utilisation de l'intelligence artificielle pour numériser les données papier sur les pêches, ce qui pourrait réduire considérablement le fardeau administratif et améliorer l'efficacité de la collecte de données.

Comme cela est décrit dans le [Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif](#), ces initiatives reflètent l'engagement du MPO à moderniser ses opérations et ses cadres réglementaires de manière à appuyer le respect des exigences par l'industrie, à favoriser l'innovation et à renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial en matière de gestion durable des pêches.

En réponse directe aux commentaires des intervenants et des partenaires, le MPO élaborera un portail d'information en langage clair. Ce format numérique centralisera et simplifiera les renseignements essentiels et facilitera l'accès aux renseignements pour les pêcheurs, notamment les nouveaux exploitants, les titulaires de permis actifs et ceux qui se préparent à prendre leur retraite, à toutes les étapes de leurs opérations. Une version préliminaire d'un projet pilote est en cours d'élaboration pour les titulaires de permis de pêche côtière dans l'Est du Canada et au Québec. Ce produit de communication améliorera la convivialité pour les pêcheurs en diffusant efficacement des renseignements sur l'efficacité opérationnelle, la gestion des risques d'exploitation et les normes de sécurité et de conservation rigoureuses.

En 2026-2027, le Ministère continuera d'investir dans la livraison accélérée du Système d'information sur les pêches canadiennes afin de moderniser la délivrance des permis et l'établissement des quotas, les données sur les prises et l'effort, ainsi que les services d'établissement de rapports et d'analyse utilisés pour gérer les pêches commerciales. Le MPO continuera également de travailler avec l'industrie et les fournisseurs de services pour poursuivre la mise en œuvre des journaux de bord électroniques (JBE) pour certaines pêches du Canada atlantique, dont la pêche du homard. La mise en œuvre des JBE permettra de recueillir des données en temps réel et de réduire le temps de traitement tout en améliorant les capacités d'établissement de rapports, ce qui permettra au personnel du MPO de cerner les tendances et de prendre des décisions plus opportunes concernant les pêches commerciales.

Le MPO continuera d'appuyer les pêches durables et prospères gérées selon l'approche préventive fondée sur la science, en intégrant les commentaires des détenteurs de droits et partenaires autochtones. Le Canada a pris des engagements internationaux et nationaux pour mettre en œuvre l'approche de précaution dans son cadre décisionnel en matière de pêche. Pour ces engagements continus, à compter de 2025-2026, le MPO a reçu un financement renouvelé de 33,5 millions de dollars sur 5 ans pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poissons (art. 6.1 à 6.3 de la *Loi sur les pêches* modernisée)

Pour appuyer la conservation et assurer la sécurité publique, le MPO étudiera de nouvelles mesures pour la saison de pêche récréative du poisson de fond de 2026 à Terre-Neuve-et-Labrador. À l'heure actuelle, la pêche est réglementée par une limite de prises par personne et une limite maximale de prises par bateau conçue pour empêcher la surpopulation des bateaux. Le MPO évaluera à la fois l'intérêt de moderniser les politiques existantes et la santé des trois stocks de morues de la province. Tandis que les stocks de morues sur les côtes Sud et Ouest demeurent dans la zone critique, le stock de morues du Nord a montré des signes d'amélioration. L'objectif général est de gérer la pêche de façon à favoriser la durabilité, à assurer la sécurité et à respecter les traditions enracinées dans la région.

Le MPO poursuivra ses efforts pour soutenir les populations de saumons du Pacifique par la modernisation continue de la gestion des pêches et des écloséries sur la côte Ouest, et la collaboration avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon, les pêcheurs et les partenaires externes. Ces travaux comprendront l'avancement de la construction de nouvelles écloséries de

conservation en partenariat avec les Premières Nations pour appuyer le rétablissement et la reconstruction des stocks dont la conservation est préoccupante.

Dans la région du Pacifique, le Ministère continuera d'appuyer l'avancement des technologies novatrices pour soutenir la gestion de la pêche récréative de la Colombie-Britannique et l'application de la loi en maintenant et en améliorant le Système d'information sur la réglementation des pêches (SIRP). Le SIRP est le dépôt central de toutes les ordonnances de modification pour la pêche récréative dans les eaux de marée en Colombie-Britannique, et, grâce à l'automatisation technique, ces données sont disponibles sur les pages Web du Guide de la pêche sportive du MPO destinées au public et sur des applications tierces pour téléphones intelligents. Les pêcheurs disposeront ainsi de nouvelles façons d'accéder à des renseignements essentiels pour vérifier qu'ils respectent la réglementation avant d'embarquer pour un voyage de pêche.

En 2026-2027, le Ministère continuera d'appuyer l'augmentation de l'efficacité opérationnelle des pêches commerciales et commerciales communautaires du saumon du Pacifique fondées sur les parts en modernisant les bases de données ciblées de la région du Pacifique sur les quotas et en consolidant ou en mettant hors service les anciennes bases de données. L'harmonisation avec les systèmes de gestion des quotas de la région du Pacifique permettra d'automatiser les processus et de réduire les efforts manuels requis par diverses ressources ministérielles, d'améliorer les décisions de gestion durant la saison et de permettre un suivi rapide et efficace des pêches.

Les efforts visant à atténuer les risques d'enchevêtrement des baleines noires de l'Atlantique Nord demeureront une priorité pour le MPO, en plus de la mise en œuvre continue de la Stratégie canadienne sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines.

Le saumon sauvage de l'Atlantique est une espèce emblématique qui a besoin de rivières et de ruisseaux en santé pour se développer. Le MPO fera progresser les travaux durant la troisième année de la [Stratégie nationale du Canada pour assurer l'avenir du saumon atlantique 2024-2036](#). Les principaux produits livrables de 2026-2027 comprendront l'élaboration d'une plateforme de renseignements et de données qui permettra de prioriser, de faire le suivi et de rendre compte des mesures et des engagements en matière de financement, ainsi que l'élaboration de structures de gouvernance pour le saumon de l'Atlantique qui répondent aux besoins de la communauté du saumon de l'Atlantique qui rassemble de nombreuses collectivités et organisations autochtones, cinq gouvernements provinciaux et divers groupes d'intervenants. Le MPO établira également des engagements de conservation qui préciseront les mesures que le Canada (MPO, organisations autochtones, gouvernements provinciaux et intervenants) prendra pour appuyer la conservation du saumon de l'Atlantique afin de remplir les obligations internationales du Canada au sein de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord. Le MPO entreprendra une évaluation scientifique des risques des ensemencements de saumons de l'Atlantique sur les populations de saumons de l'Atlantique sauvages. Les renseignements obtenus dans le cadre de cette initiative serviront à élaborer un cadre d'évaluation des risques, qui constituera une référence importante pour l'élaboration ultérieure d'orientations sur les activités d'ensemencement de saumons de l'Atlantique au Canada. Au Québec, le MPO mettra l'accent sur des mesures pratiques pour restaurer et protéger leurs habitats, y compris le financement de projets de restauration ciblés qui pourraient inclure la réduction de l'érosion des berges des cours d'eau, la création de refuges en eau froide et le raccordement de corridors migrateurs pour permettre la libre circulation et le frai. Le leadership et les connaissances des Premières Nations joueront un rôle central dans la planification et la mise en œuvre de ces mesures qui reconnaissent leur lien profond avec le saumon et leur engagement envers des écosystèmes sains.

En 2026-2027, le MPO poursuivra ses efforts pour lutter contre les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (« engins fantômes »), qui constituent une grande menace pour les baleines en voie de disparition, les autres mammifères marins, les espèces aquatiques et les écosystèmes marins. Le MPO élabore un plan d'action sur les engins fantômes, une stratégie axée sur la prévention pour moderniser les activités de pêche et le cadre réglementaire du Canada, afin de traiter efficacement les répercussions des engins fantômes. Le plan, fondé sur les cinq années d'activités du programme et les commentaires fournis par les partenaires et les intervenants dans le cadre de la mobilisation du public à cet effet de 2024 à 2026, devrait être publié en mars 2027. Il définira les outils réglementaires, les politiques et les pratiques de gestion des engins pour lutter contre les engins fantômes dans l'avenir, ce qui contribuera à assurer des pêches durables au Canada pour les générations à venir.

En s'appuyant sur une vaste consultation des Premières Nations et des participants aux pêches commerciales en 2024 et en 2025 dans le cadre de son Initiative de modernisation des pêches commerciales de la côte Ouest, le MPO continuera de répondre aux préoccupations soulevées au sujet de la répartition des risques et des avantages et de la durabilité économique des pêches commerciales sur la côte du Pacifique du Canada. Dans le cadre de cette initiative, le MPO collabore avec les comités de conseil des pêches commerciales pour s'assurer que la représentation dans ces comités reflète mieux la gamme de participants à une pêche donnée. Le MPO rend les données sur les permis et les quotas plus facilement accessibles aux pêcheurs et recueille plus de données socio-économiques pour appuyer la prise de décisions du Ministère et de l'industrie. Le MPO continue d'analyser et d'élargir sa compréhension des répercussions de la propriété étrangère, de la concentration de l'accès et de la location de quotas dans les pêches commerciales du Pacifique.

Dans le cadre d'un engagement bilatéral avec des partenaires internationaux et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), le MPO concentrera ses efforts sur la protection et l'élargissement des possibilités économiques pour les pêcheurs canadiens, la conservation des écosystèmes qui soutiennent les stocks de poisson partagés et le renforcement des cadres internationaux pour prévenir les activités illégales et irresponsables. Cela comprend une coopération étroite continue avec les États-Unis pour la cogestion des stocks de poisson partagés dans le cadre d'arrangements et de traités bilatéraux de longue date.

### ***Encourager un secteur du poisson et des fruits de mer dynamique***

L'industrie du poisson et des fruits de mer du Canada est essentielle pour de nombreuses collectivités côtières, contribuant pour 11,9 milliards de dollars à l'économie du Canada et 8,1 milliards de dollars en exportations en 2024. En 2026-2027, le Ministère continuera d'accorder la priorité à l'aide apportée au secteur du poisson et des fruits de mer pour lui permettre de répondre à l'incertitude sur les marchés. Le MPO continuera de travailler avec des partenaires fédéraux, comme Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ainsi qu'avec l'industrie, les provinces et les territoires et d'autres partenaires pour favoriser l'innovation, élargir l'accès aux marchés et soutenir la diversification des exportations.

Afin de promouvoir le secteur canadien du poisson et des fruits de mer à l'étranger, le Ministère continuera de diriger et d'organiser la délégation canadienne à Seafood Expo North America à Boston et travaillera en étroite collaboration avec le Service des délégués commerciaux lors d'autres salons commerciaux importants, comme Seafood Expo Global à Barcelone. Le Ministère fournira également un service de guide-expert à l'industrie et aux entreprises individuelles lorsqu'elles auront des questions ou qu'elles feront face à des difficultés d'accès aux marchés, et il aidera d'autres ministères du gouvernement à régler les problèmes d'accès aux marchés, comme les barrières non tarifaires. Ces efforts contribueront à diversifier les marchés en dehors des États-Unis et de la Chine, à renforcer la

résilience de l'industrie et à positionner le Canada comme chef de file mondial des produits de la mer durables, contribuant ainsi à la stabilité économique des collectivités côtières et à la compétitivité à long terme.

Afin de renforcer la collaboration du Canada avec des partenaires commerciaux et des alliés fiables partout dans le monde, le MPO fournira une expertise en la matière à Affaires mondiales Canada afin de veiller à ce que le secteur du poisson et des fruits de mer tire pleinement profit des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Le MPO fournira des conseils d'expert au gouvernement fédéral sur les répercussions des droits de douane étrangers sur le secteur du poisson et des fruits de mer du Canada, et il surveillera les conditions du marché et évaluera les risques économiques pour éclairer l'élaboration de politiques adaptées. Enfin, le MPO fera la promotion active des intérêts stratégiques commerciaux du Canada dans des forums internationaux, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Comité des pêches (COFI) de la FAO et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Dans le cadre de ces activités, le MPO cherchera à influencer les décisions commerciales qui influent sur l'accès des produits de la mer canadiens aux marchés et sur leur compétitivité, à promouvoir des normes mondiales de durabilité et à créer des conditions favorables pour les exportateurs, à renforcer la réputation du Canada en tant que fournisseur digne de confiance de produits de la mer de haute qualité de sources durables.

En 2026-2027, le MPO continuera de travailler avec l'industrie canadienne des fruits de mer et les Autochtones pour s'assurer que les pêches nationales demeurent concurrentielles et qu'elles respectent les exigences internationales en matière d'accès aux marchés, comme les dispositions sur l'importation de la *Marine Mammal Protection Act* des États-Unis et les exigences actualisées en matière de certification des prises du *Règlement de l'Union européenne sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*.

La cession prévue de la seule société d'État du MPO, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED), est prévue pour 2026-2027. Cette cession reflète les progrès des provinces vers les marchés ouverts et la fermeture de la pêche commerciale de l'Alberta en 2014. Les Territoires du Nord-Ouest, qui demeurent les seuls signataires actifs de la législation connexe, continuent de fournir une petite quantité de poissons à l'OCPED tout en faisant progresser leur Stratégie de revitalisation de la pêche commerciale dans le Grand lac des Esclaves, qui inclut la nouvelle usine de transformation du poisson à Hay River. Ces changements reflètent la nécessité de transformer le modèle de propriété et de gouvernance de l'OCPED afin que l'Office puisse rester compétitif dans le marché libre d'aujourd'hui et continuer de répondre aux besoins des pêcheurs à l'avenir.

### **L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable Les résultats que nous prévoyons atteindre**

L'aquaculture, ou la pisciculture, joue un rôle dans la production alimentaire du Canada et est associée à l'activité économique et sociale dans les collectivités rurales et côtières. Le MPO est responsable de la gestion et de la réglementation des activités d'aquaculture conjointement avec les provinces, au moyen de lois fédérales et provinciales et de règlements connexes. Cela vise à assurer leur conformité aux considérations environnementales, économiques et sociales. La science de l'aquaculture et la mobilisation internationale font partie du travail du MPO dans ce domaine. Pour 2026-2027, le MPO souhaite collaborer avec ses partenaires des provinces, des territoires et des nations autochtones pour poursuivre les efforts liés à la gestion de l'aquaculture au Canada.

En 2026-2027, le Ministère veillera à ce que les exploitants aquacoles continuent de respecter les exigences en matière de protection de l'environnement afin de contribuer à protéger nos écosystèmes

aquatiques et de maintenir la productivité et la disponibilité des ressources maritimes dans l'intérêt des générations futures. Le MPO continuera d'appuyer les importants travaux en cours dans le cadre de forums internationaux liés à l'aquaculture durable, renforcera sa collaboration avec des partenaires commerciaux et des alliés fiables partout dans le monde, et améliorera les partenariats internationaux dans le domaine de l'aquaculture. Ces travaux comprennent la participation au Partenariat des cinq pays pour l'aquaculture, avec la Norvège, l'Écosse, le Chili et les îles Féroé, des efforts pour mettre davantage l'accent sur l'aquaculture au sein du Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et la participation continue du Canada en tant que membre de longue date du Sous-comité de l'aquaculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

En 2024-2025, l'ACIA a confirmé la présence de deux maladies des huîtres dans les provinces de l'Atlantique, la maladie de la sphère multinucléée inconnue (MSX) et la perkinsose (ou maladie « Dermo »). Bien que les maladies MSX et Dermo ne constituent pas une préoccupation en matière de salubrité des aliments, elles font peser des menaces sérieuses sur l'industrie ostréicole canadienne (huîtres d'élevage et sauvages). Le MPO continuera de travailler en étroite collaboration avec l'ACIA, les provinces, les producteurs d'huîtres, les récolteurs, les transformateurs, et les établissements universitaires pour atténuer les effets changeants des maladies MSX et Dermo et répondre aux priorités de l'industrie liées à ces maladies.

### **L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO poursuivra le travail de plus en plus urgent de réparation et d'entretien des ports pour petits bateaux en mettant en œuvre la phase finale du financement alloué dans le budget de 2024. Cet investissement totalise 463,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, et s'ajoute au budget annuel permanent de 90 millions de dollars du programme.

En 2026-2027, le port de North Rustico, à l'Île-du-Prince-Édouard, continuera de faire l'objet de réparations majeures, en raison des dommages causés par l'ouragan Fiona en 2022, qui seront appuyées par un investissement fédéral d'environ 14 millions de dollars. Ce projet reflète l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer l'économie, à soutenir les collectivités côtières et à mettre en place des infrastructures résilientes pouvant résister aux événements climatiques futurs. Les remplacements des brise-lames devraient être terminés d'ici le 31 mars 2027. Une fois terminées, les infrastructures mises à niveau amélioreront la sécurité et la fiabilité des pêches commerciales et récréatives. Les ports pour petits bateaux comme North Rustico sont essentiels pour plus de 45 000 Canadiens qui travaillent dans l'industrie du poisson et des fruits de mer. Le maintien de leur résilience est essentiel à la préservation des traditions et des moyens de subsistance des collectivités côtières, rurales et autochtones partout au Canada, tout en veillant à ce qu'elles puissent continuer de prospérer et de contribuer à un avenir plus abordable et prospère pour tous.

Le MPO fera également avancer les investissements en infrastructure annoncés par le gouvernement fédéral à Petty Harbour-Maddox Cove, Terre-Neuve-et-Labrador. Annoncé dans le budget de 2025, ce projet permettra d'appuyer la construction d'un nouveau brise-lames au moyen du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes. L'initiative aidera à protéger et à maintenir l'infrastructure portuaire existante tout en soutenant l'activité économique locale, comme la création d'emplois dans la collectivité.

En plus d'entretenir et d'améliorer les ports existants, le MPO investira dans la construction d'un port pour petits bateaux à Arctic Bay, au Nunavut. Ce projet quinquennal (de 2025-2026 à 2029-2030) permettra la construction d'infrastructures essentielles, comme des brise-lames, un quai fixe, une

rampe de mise à l'eau et des quais flottants. Cet investissement offrira de nouvelles possibilités d'emploi dans les opérations et la gestion du port à long terme, augmentera la participation aux nouvelles pêches commerciales et facilitera le tourisme. Le port permettra un accès sécuritaire aux activités traditionnelles de récolte et de pêche, contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer la souveraineté alimentaire de la collectivité et facilitera les déplacements intercommunautaires. Il permettra un accroissement de l'activité économique, particulièrement pour les habitants du Nord qui travaillent dans les secteurs de la pêche commerciale, du tourisme, de la construction et de l'ingénierie navale.

Grâce à ces investissements, Pêches et Océans Canada demeure déterminé à intégrer des principes de conception résilients face au changement climatique dans tous les projets pour les ports pour petits bateaux, en assurant la durabilité à long terme et en améliorant l'adaptabilité aux conditions environnementales changeantes.

### **Les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

En 2026-2027, dans le cadre de la Stratégie pour l'Indo-Pacifique, le MPO continuera d'investir dans des projets du Fonds commun pour les océans qui renforcent la gouvernance, l'application de la loi et les partenariats, dans le but d'accroître la coopération maritime et de créer un environnement maritime sain. Par exemple, le Canada participera à des organismes multilatéraux pour défendre l'adoption de règles plus rigoureuses en matière de pêche internationale et continuera d'offrir aux pays partenaires l'accès aux technologies canadiennes de détection des navires clandestins. Une application efficace de la loi à l'échelle internationale protège l'environnement ainsi que les stocks de poissons et la productivité des pêcheurs légitimes.

Par exemple, les travaux se poursuivront dans le cadre de la Cellule d'analyse conjointe (CAC) pour appuyer les efforts déployés au sein de la région Indo-Pacifique pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) en aidant les États côtiers vulnérables, les petits États insulaires en développement, les organismes de pêche régionaux et les groupes multilatéraux d'application des lois sur les pêches, par la collecte, l'analyse et la diffusion de produits de renseignements concrets sur les pêches, qui répondront aux besoins des organisations régionales et des États pour agir de manière anticipée ou réagir. Les activités axées sur le renseignement peuvent comprendre des extraits qui appuient les évaluations des risques que représentent les navires pour l'État du port, améliorer la connaissance du domaine maritime et compiler des renseignements sur les navires et les entités d'intérêt à risque élevé.

Dans le cadre de l'engagement du Canada au sein des organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP) d'élaborer des règles solides pour appuyer les priorités économiques et en matière de durabilité du Canada, le MPO continuera de prioriser les efforts visant à accroître la conformité aux règles internationales sur les pêches et à réduire la pêche INN. En 2026-2027, le Ministère :

- appuiera l'adoption de mesures juridiquement contraignantes renforcées concernant :
  - les prises ciblées d'espèces d'intérêt économique pour le Canada
  - les prises accessoires, en particulier les requins et les dauphins
  - les mesures de lutte contre la pollution marine, y compris les restrictions relatives à l'abandon et au rejet d'engins de pêche et d'autres polluants
- tirera parti des renseignements obtenus dans le cadre de la participation du MPO à l'opération North Pacific Guard pour poursuivre les parties responsables des infractions aux principales règles

internationales sur les pêches, y compris par l'examen des listes sur des bateaux pratiquant la pêche INN des ORGP, si l'État du pavillon ne prend pas les mesures appropriées.

Ces actions rendront plus difficile pour les exploitants illégaux et irresponsables de prendre et de vendre du poisson, ce qui protégera les stocks canadiens et les stocks partagés qui offrent des occasions de pêche importantes aux pêcheurs canadiens, tout en réduisant la concurrence déloyale sur les marchés internationaux.

Le MPO poursuivra également les efforts de modernisation de la capacité d'application de la loi en matière de pêche du Canada en déployant des outils de surveillance (p. ex. drones aériens et caméras d'intervention), en améliorant la présence sur l'eau et en luttant contre la pêche INN avec ses partenaires internationaux. Nos agents de première ligne continueront de participer à l'opération North Pacific Guard, une initiative annuelle d'application de la loi en haute mer, et à la surveillance des navires clandestins.

Afin de renforcer l'application de la loi à la frontière et d'améliorer la prestation des services pour le secteur du poisson et des fruits de mer, un agent principal de programme du MPO est inséré au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada afin d'améliorer la coordination à la frontière, en veillant à ce que les exigences réglementaires du MPO soient appliquées de façon uniforme et efficace en temps réel. En améliorant la collaboration de première ligne, l'initiative contribuera à rationaliser les opérations à la frontière, à réduire les retards et à mieux soutenir la croissance commerciale et économique, tout en veillant à ce que la conformité à la réglementation continue de suivre l'évolution des besoins du secteur.

Cette approche proactive permet une conception et une mise en œuvre de politiques mieux éclairées, facilite l'utilisation des outils de surveillance numérique grâce au partage des renseignements opérationnels et favorise une application de la loi sur l'eau plus efficace en rationalisant les contrôles des importations et des exportations. Ce partenariat améliore également la capacité du Canada à détecter les activités de pêche INN et à y réagir, tout en maintenant la fluidité du commerce et en protégeant les ressources marines. Les efforts initiaux de ce partenariat seront axés sur des questions telles que la gestion des espèces aquatiques envahissantes et des civelles, dans le but d'améliorer les services frontaliers grâce à une collaboration pratique et éclairée.

Le MPO s'attend à ce que le nombre d'agents des pêches stagiaires passe de 45 en 2025-2026 à 60 en 2026-2027. Il s'agit du résultat de la stratégie de recrutement continue visant à accroître la sensibilisation et l'inclusivité afin d'attirer des recrues potentielles provenant de davantage de catégories de la population et de l'augmentation récente de l'allocation d'entraînement des agents des pêches stagiaires, qui passe de 350 \$ à 1000 \$ par semaine. Le MPO s'est également engagé à augmenter le nombre d'heures de patrouille générale sur l'eau, à l'intérieur des terres, dans les airs et dans les collectivités de 7,5 % par rapport à 2024-2025 d'ici septembre 2026.

Le MPO finalisera le lancement de son premier plan stratégique de conservation et de protection en 2026-2027. Le plan décrit le nouvel énoncé de mission et le modèle d'exécution du programme appuyé par le renseignement qui se fonde sur l'éducation, la surveillance et les enquêtes pour détecter, traiter et dissuader les activités de pêche illégales et non autorisées. Ce modèle d'exécution est conçu pour promouvoir et vérifier la conformité à la *Loi sur les pêches* en utilisant le renseignement et l'établissement de priorités fondées sur le risque pour aider les opérations d'application de la loi contre les menaces, les risques et les préjudices les plus importants pour les ressources halieutiques. Le MPO prend également des mesures pour développer et soutenir un effectif plus compétent, bien équipé, bien renseigné, en sécurité et efficace.

## **Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion**

### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO continuera de mener des recherches pour répondre aux questions émergentes et fournir une science de grande qualité pour soutenir la prise de décision efficace concernant nos océans et nos écosystèmes aquatiques.

Le MPO accordera la priorité à la science et à la recherche sur la vulnérabilité climatique des pêches, des écosystèmes et des infrastructures côtières, et utilisera la surveillance et la modélisation des conditions océaniques changeantes pour projeter les changements liés au climat et y réagir. Ces recherches fourniront aux décideurs et aux Canadiens les renseignements qui pourront les aider à planifier et à s'adapter au climat changeant. En 2026-2027, le MPO améliorera l'inclusion des considérations relatives au changement climatique dans la prise de décisions en matière de gestion des pêches par l'avancement des travaux scientifiques visant à élaborer un cadre national d'évaluation des changements dans la répartition des espèces pour les espèces prioritaires (p. ex. homard, flétan, morue). De plus, le MPO prévoit intégrer les vulnérabilités des pêches dans l'Indice de vulnérabilité des infrastructures côtières afin d'améliorer les évaluations des biens et des programmes d'infrastructure par le Ministère en éclairant la planification de l'adaptation au changement climatique.

Le MPO fera progresser des projets de surveillance scientifique des pêches en vertu des dispositions relatives aux stocks de poissons de la *Loi sur les pêches*. Ces travaux permettront de faire progresser le cadre de l'approche de précaution du Ministère en poursuivant l'établissement de points de référence pour les stocks de poissons commerciaux, ainsi que d'autres travaux requis pour prescrire des espèces en vertu des dispositions relatives aux stocks de poissons. Parmi les autres priorités figurent l'avancement des données ouvertes afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité de l'information sur les pêches, ainsi que la promotion d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

Le MPO entretient des relations régulières et proactives avec les intervenants, notamment les pêcheurs, les Autochtones, les représentants de l'industrie et les titulaires de droits. Il s'agit d'un mécanisme important d'échange d'informations sur les activités scientifiques du MPO. Le MPO prévoit accroître l'utilisation d'outils d'information en langage clair et les possibilités de consultation lorsqu'il partage des informations et consulte sur la science afin que les Canadiens soient mieux outillés pour comprendre et participer aux processus décisionnels. Le MPO participera à des assemblées générales et à des séances d'information techniques et offrira des occasions de participer davantage aux réunions de pêcheurs organisées après la saison.

## **Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats**

### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO demeure fermement engagé envers une relation renouvelée avec les Autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. La reconnaissance et la mise en œuvre des droits des Autochtones et des traités, y compris le droit de pêcher pour assurer une subsistance convenable, sont un processus continu et progressif.

En 2026-2027, le Ministère continuera de faire progresser les objectifs de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUPDA) conformément aux engagements énoncés dans le Plan d'action de la LDNUPDA du Canada (2023-2028). Les principales mesures prises par le MPO sont étroitement liées à la promotion de l'autodétermination, de l'autonomie gouvernementale, de la reconnaissance des traités, de la participation à la prise de décision et du renforcement des institutions autochtones, ainsi que d'autres domaines liés aux droits. Les points saillants pour 2026-2027 sont les suivants :

- Soutenir des initiatives de renforcement des capacités qui favorisent la participation des Autochtones à la gestion des pêches et des ressources aquatiques.
- Soutenir la gouvernance collaborative des pêches dans le cadre de programmes et d'accords négociés, faire progresser la conservation marine dirigée par les Autochtones et faire avancer les objectifs de conservation communs.
- Faire avancer des approches pour la négociation et la finalisation d'ententes relatives à la pêche et à la conservation qui sont mieux harmonisées avec la *Déclaration des Nations Unies* et les principes d'autodétermination, notamment en appuyant le Canada dans la conclusion des négociations aux tables de traité.
- Poursuivre le processus de cession de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) d'une manière qui favorise un accès continu aux marchés pour les pêcheurs ruraux, éloignés et isolés, ainsi que la réconciliation économique.

Le Ministère s'efforce également d'établir le Règlement de pêche du Nunavut (RPN), qui contribue aux efforts continus de réconciliation et à la modernisation de la gestion des pêches dans le Nord canadien. Ce nouveau règlement remplacera les cadres désuets actuellement régis par le *Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest*, ce qui permettra une approche plus réceptive et collaborative pour la gestion des pêches au Nunavut et dans les eaux environnantes. Élaboré conjointement avec des titulaires de droits autochtones, notamment Nunavut Tunngavik Inc., Makivvik, le Gouvernement de la nation crie et le gouvernement du Nunavut, le RPN reflétera les principes et les dispositions des accords sur les revendications territoriales modernes, assurant que les décisions en matière de gestion des pêches seront prises en partenariat avec les collectivités et plus près du quai. L'élaboration conjointe du RPN est également un engagement ministériel au titre de la mesure 22 du chapitre « Priorités des Inuits » du Plan d'action de la LDNUPDA.

À l'avenir, le MPO poursuivra la conception du règlement en collaboration dans le cadre du groupe de travail sur le Règlement de pêche du Nunavut, apportera les modifications nécessaires à l'Accord du Nunavut et fera avancer les changements réglementaires aux fins d'approbation par le gouverneur en conseil. Cette initiative appuiera les priorités de la Nunavut Tunngavik Inc. et de la Politique sur l'Inuit Nunangat visant à faire progresser l'autodétermination en créant un régime moderne de gestion des pêches qui met en œuvre les ententes sur les revendications territoriales respectives et favorise la durabilité et la diversification économique dans la région du Nunavut, la région marine du Nunavik, la région marine d'Eeyou et les zones adjacentes.

Le MPO s'est engagé à renforcer et à élargir l'intégration respectueuse du savoir autochtone en tant que système de connaissances distinct dans ses travaux afin de mieux éclairer la prise de décisions. Cet engagement répond à la responsabilité du MPO de mettre en œuvre la mesure 40 du chapitre « Priorités partagées » du Plan d'action de la LDNUPDA et contribuera à améliorer les activités de gestion des pêches et de gérance de l'environnement. En 2026-2027, le Ministère mettra l'accent sur la détermination des pratiques actuelles et l'élaboration de nouvelles façons de partager, d'examiner et d'appliquer le savoir autochtone dans la gestion des pêches. Une priorité majeure est le renforcement des compétences culturelles dans l'ensemble du MPO afin que le personnel puisse communiquer respectueusement et efficacement avec les collectivités autochtones. Cela comprend l'amélioration des relations par l'emploi de pratiques adaptées à la culture, la correction des lacunes en matière d'apprentissage, la clarification des rôles et des attentes et l'intégration des points de vue autochtones sur le respect du savoir et des données autochtones.

### **L'analyse comparative entre les sexes plus**

Les programmes relevant de cette responsabilité essentielle sont axés sur le maintien et l'amélioration des pratiques existantes, comme l'élargissement de la participation et l'amélioration des stratégies de

collecte de données pour renforcer l’inclusivité. Les programmes qui ne disposent actuellement pas de stratégies suffisantes de collecte de données travaillent à l’amélioration de leur capacité de surveiller et de signaler les répercussions selon le genre et la diversité. Reconnaisant les occasions de renforcer les données dans l’ensemble des programmes, le Ministère met en œuvre des mesures, comme les recommandations tirées des évaluations récentes, l’élaboration conjointe d’indicateurs avec les Autochtones et l’intégration des concepts de l’analyse comparative entre les sexes plus dans la conception stratégique et opérationnelle. Les efforts seront axés sur la refonte des systèmes, l’amélioration des stratégies de recrutement et de formation en vue de l’inclusion et l’élargissement des méthodes de consultation et de collecte de données. Certaines initiatives recueillent déjà des données sur la diversité, et d’autres prévoient poser des questions sur l’auto-identification volontaire ou améliorer les processus. Dans l’ensemble, ces mesures visent à renforcer la mesure du rendement et à assurer une prestation plus inclusive et éclairée des programmes.

### Ressources prévues pour atteindre les résultats

**Tableau 7 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Pêches**

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	1 169 011 070 \$
Équivalents temps plein	3 548

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l’InfoBase du GC.

### Répertoire des programmes

Pêches est appuyée par les programmes suivants :

- Gestion des pêches
- Programmes Autochtones et traités
- Gestion de l’aquaculture
- Mise en valeur des salmonidés
- Engagement à l’échelle internationale
- Ports pour petits bateau
- Conservation et protection
- Secteur du poisson et des fruits de mer
- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Sciences de l’aquaculture
- Sciences halieutiques
- Économie et statistiques

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Pêches se trouvent sur la page [Résultats dans l’InfoBase](#) du GC.

## Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

À la suite du transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) au ministère de la Défense nationale (MDN) en septembre 2025, Pêches et Océans Canada (MPO) a mis à jour son Cadre ministériel des résultats pour supprimer les deux responsabilités essentielles associées à la GCC : Navigation maritime et Opérations maritimes et intervention. Dans le cadre de ce processus, les paramètres de rendement des deux autres responsabilités essentielles du Ministère : Pêches et Écosystèmes aquatiques, ont été renforcés.

Pour la responsabilité essentielle 1 :

- Le Ministère a remplacé ses indicateurs de gestion des pêches liés à la santé des stocks de poissons par des mesures sur la gestion des stocks visés par règlement. Ce changement permet de s'assurer que les rapports sur le rendement reflètent les résultats du contrôle direct du Ministère et continuent d'appuyer l'application d'une approche de précaution à la gestion des pêches, conformément aux exigences législatives.
- L'indicateur de la production de l'aquaculture au Canada a été supprimé afin de mieux harmoniser la mesure du rendement avec l'approche stratégique actuelle du Ministère en matière de gestion de l'aquaculture.
- Un indicateur scientifique sur les pêches lié au processus consultatif scientifique du Ministère a été remplacé par un nouvel indicateur qui se concentre sur les demandes qui ont été prévues pour un examen plutôt que sur celles qui ont simplement été approuvées.
- D'autres indicateurs et méthodes de mesure ont été révisés dans plusieurs programmes afin d'améliorer la clarté, l'utilisation d'un langage clair et l'uniformité avec le contexte opérationnel et de planification actuel. Ces révisions sont en grande partie des modifications de forme et n'ont aucune incidence sur les rapports sur le rendement ou l'analyse des tendances.

## Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

### Description

Conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes aquatiques ainsi que les espèces aquatiques du Canada des répercussions humaines et des espèces envahissantes.

### Répercussions sur la qualité de vie

Dans le cadre de la responsabilité essentielle « Écosystèmes aquatiques », le Ministère renforce le domaine « Environnement » en protégeant les zones marines et côtières, en sauvegardant les espèces et les habitats, en encourageant l'intendance communautaire et les pratiques industrielles durables, et

en restaurant les écosystèmes aquatiques. Ces activités peuvent être mesurées par l'indicateur principal **Pourcentage de la zone maritime du Canada conservée** et l'Indice des espèces canadiennes.

L'intégration par le MPO de la science des écosystèmes aquatiques dans la prise de décisions peut être mesurée par l'**adaptation au changement climatique** et la santé des **écosystèmes marins et côtiers**.

Enfin, la fourniture de renseignements et de services maritimes facilite la navigation sécuritaire et fiable dans les eaux canadiennes, soutenant l'efficacité du secteur du transport maritime et contribuant à la **prospérité et à la saine gouvernance**. Ces travaux peuvent être mesurés par des indicateurs comme le **PIB par habitant** et la **confiance à l'égard des institutions**.

### Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant Écosystèmes aquatiques. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

### Tableau 8 : Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Le tableau 8 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Écosystèmes aquatiques.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des océans du Canada qui sont conservés	2022-2023 : 14,66 % 2023-2024 : 14,66 % 2024-2025 : 15,54 % <sup>6</sup>	Au moins 30 %	Le 31 décembre 2030
Pourcentage des projets de développement réalisés dans un plan d'eau ou à proximité qui évitent, atténuent ou compensent les répercussions sur les poissons et leur habitat efficacement	2022-2023 : 93 % 2023-2024 : 90 % 2024-2025 : 88,5 %	Au moins 100 %	Le 31 mars 2027
Pourcentage d'espèces aquatiques / populations à risque inscrites en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pour lesquelles une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion est publié dans le registre public des espèces en péril <sup>7</sup>	2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 89 % 2024-2025 : 92 %	Au moins 80 %	Le 31 mars 2027

<sup>6</sup> Les processus de conservation et de protection des zones marines et côtières progressent. Toutefois, les retards attribuables à la COVID-19, les consultations complexes et les priorités concurrentes des partenaires et des intervenants ont prolongé les délais, tout en reconnaissant l'engagement du Canada à conserver 30 % de ses zones marines et côtières d'ici 2030.

<sup>7</sup> Cet indicateur de rendement a été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Pourcentage des espèces aquatiques / populations en péril inscrites en vertu de la Loi sur les espèces en péril pour lesquelles une stratégie de

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des zones prioritaires étudiées sans nouvelles détections d'espèces aquatiques envahissantes <sup>8</sup>	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o. 2024-2025 : s.o.	Au moins 60%	Le 31 mars 2027

Remarque : La mention « S.O. » dans la colonne « Résultats réels » indique que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

**Tableau 9 : Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion**

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de produits scientifiques portant sur les écosystèmes aquatiques disponibles	2022-2023 : 60 2023-2024 : 100 2024-2025 : 100	Au moins 100	Le 31 mars 2027
Pourcentage de demandes programmées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les écosystèmes aquatiques qui ont été complétés chaque année <sup>9</sup>	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o. 2024-2025 : s.o.	Au moins 90 %	Le 31 mars 2027

Remarque : La mention « S.O. » dans la colonne « Résultats réels » indique que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

**Tableau 10 : Les navigateurs navigent sur les eaux canadiennes en sécurité**

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de produits de navigation officiels mis à jour dans	2022-2023 : s.o. 2023-2024 : s.o.	Au moins 80 %	Le 31 mars 2027

rétablissement ou un plan de gestion a été élaboré » pour clarifier et mieux refléter le travail du Ministère. Bien que le libellé de l'indicateur ait été révisé, la méthodologie demeure la même, ce qui permet de comparer les résultats des années précédentes.

<sup>8</sup> Il s'agit d'un nouvel indicateur de rendement qui remplace l'ancien indicateur « Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont été complétés chaque année » par une mesure de gestion des programmes plus précise.

<sup>9</sup> Cet indicateur de rendement a été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les écosystèmes aquatiques qui ont été complétés chaque année » pour refléter les processus consultatifs planifiés. La méthodologie pour cet indicateur a changé; par conséquent, les résultats de cette année ne peuvent pas être directement comparés à ceux des années précédentes.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
le respect des normes de niveau de service <sup>10</sup>	2024-2025 : s.o.		

Remarque : La mention « S.O. » dans la colonne « Résultats réels » indique que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

### Tableau 11 : Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	2022-2023 : 300 2023-2024 : 290 2024-2025 : 239	242	Le 31 mars 2027
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements	2022-2023 : 211 2023-2024 : 916 2024-2025 : 1 098	380	Le 31 mars 2027
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements	2022-2023 : 53 2023-2024 : 2 2024-2025 : 60	60	Le 31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

#### Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à Écosystèmes aquatiques en 2026–2027.

Des océans sains et la salubrité de l'environnement environnant qui les alimente en eau sont essentiels pour soutenir les moyens de subsistance des personnes qui vivent près d'eux et qui en dépendent. Le MPO a la responsabilité importante de protéger la santé des océans et des écosystèmes aquatiques du Canada en partenariat avec les Autochtones, les autres ordres de gouvernement et en consultation avec les intervenants et les parties intéressées. Le Ministère aide également à bâtir un Canada uni par ses engagements à l'égard de la promotion de la réconciliation, de la protection de la nature et de l'appui à la navigation maritime.

Les programmes s'inscrivant dans la responsabilité essentielle relative aux écosystèmes aquatiques visent à protéger les poissons, leur habitat et les espèces en péril, à établir et à gérer des aires marines

<sup>10</sup> À la suite du transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) du MPO au ministère de la Défense nationale (MDN), cet indicateur du Programme du Service hydrographique du Canada, auparavant le seul programme à ne pas être un programme de la GCC au sein de la responsabilité essentielle « Navigation maritime », a été transféré à la responsabilité essentielle « Écosystèmes aquatiques ». Cet indicateur de rendement a également été révisé à partir de l'ancien indicateur : « Nombre de produits de navigation officiels créés et/ou mis à jour par an, à partir de données hydrographiques nouvelles et modernes et/ou d'informations importantes pour la navigation » pour une mesure basée sur des normes de service pour la prestation de services hydrographiques.

protégées et de conservation, à gérer les espèces aquatiques envahissantes, à produire des cartes marines modernes et fiables, et à entreprendre des activités et des recherches scientifiques pour appuyer la prise de décision et orienter les travaux du Ministère sur l'utilisation durable des ressources marines. En plus de ces activités permanentes, les plans qui suivent sont quelques-uns des plans du Ministère pour 2026-2027.

## **Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées**

### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

#### ***Accélérer les projets***

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir un Canada fort en travaillant en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les Autochtones afin de repérer et de propulser des projets d'intérêt national qui permettront de raccorder le Canada, de resserrer les liens entre le Canada et le reste du monde et de créer des emplois bien rémunérés pour des générations à venir. À l'appui d'un nouveau mandat gouvernemental au titre de la *Loi visant à bâtir le Canada*, le Ministère a un rôle important à jouer pour faire avancer les grands projets et les projets jugés d'intérêt national, tout en protégeant l'environnement et en respectant les droits des Autochtones. Le MPO établira des processus d'examen efficaces ainsi que des partenariats pour évaluer et réduire au minimum les répercussions sur l'environnement des projets sur l'eau ou près de l'eau. Ces efforts contribueront à respecter l'engagement du gouvernement de limiter les périodes d'examen des nouveaux projets d'intérêt national à un maximum de deux ans, sous la supervision du nouveau Bureau des grands projets. Le MPO s'efforcera de continuer de respecter les normes environnementales de calibre mondial du Canada et les obligations et droits constitutionnels envers les Autochtones.

En plus de ces grands projets d'intérêt national, le MPO continuera de travailler à la mise en œuvre des priorités énoncées dans le rapport d'étape sur l'examen du fardeau administratif du Ministère afin de simplifier davantage les examens des projets et les processus de délivrance des permis pour tous les projets menés au titre de la *Loi sur les pêches*, et de simplifier les approches pour les projets de routine et à faible risque. Cela comprend l'élaboration de nouvelles orientations et d'outils en ligne à l'intention des organismes de réglementation et des promoteurs de projets afin de réduire le nombre de projets qui nécessitent un examen initial. Le MPO réalisera également la première vérification de l'équivalence des pratiques exemplaires de gestion de l'industrie avec l'industrie hydroélectrique et prévoit étendre les vérifications d'équivalence pour inclure d'autres industries, dans le but de réduire le fardeau réglementaire pour les projets à faible risque.

#### ***Conservation***

En 2026-2027, le MPO continuera de travailler à l'atteinte de l'objectif de protéger 30 % des eaux du Canada d'ici 2030. En collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et Parcs Canada, le MPO élaborera un cadre de collaboration fédéral pour guider les progrès vers l'atteinte de cet objectif.

Les efforts seront axés sur la création de nouvelles zones de protection marine (ZPM) et la reconnaissance de ces zones en tant qu'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) marine, tout en continuant d'assurer une gestion et une surveillance efficaces des sites existants. Par exemple, le MPO continuera de faire avancer les travaux en vue d'établir les ZPM proposées du chenal de Fundy et du banc de Browns, et de l'île Southampton. Le MPO continuera également de collaborer étroitement avec d'autres ministères, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations pour établir de nouvelles aires marines protégées et de conservation dans la biorégion du plateau Nord dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de Financement de projets

pour la permanence de la mer Great Bear. Le MPO appuiera également la mise en œuvre du Plan de conservation SINAA, y compris la progression des travaux visant à établir les ZPM de Sarvarjuaq et Qikiqtait, et la collaboration continue avec Parcs Canada sur les étapes à suivre pour établir les aires marines nationales de conservation. De plus, le MPO continuera d'évaluer les avantages importants des aires marines de conservation au moyen de méthodes fondées sur des données probantes qui tiennent compte des résultats environnementaux, des répercussions socio-économiques et du bien-être communautaire. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la [Norme de protection des aires marines protégées \(AMP\)](#), qui vise à davantage de cohérence et de clarté en ce qui concerne les activités interdites dans les AMP fédérales, le MPO élaborera une orientation propre au ministère qui décrit une approche qui s'harmonise avec le cadre législatif prévu par la *Loi sur les océans*.

Le Canada continuera également de plaider en faveur de la protection de la biodiversité vitale des zones maritimes situées au-delà des zones de compétence nationale. Le MPO appuiera la mise en œuvre de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la compétence nationale.

Le MPO reconnaît que le changement climatique affecte les écosystèmes marins et côtiers du Canada. Le Ministère déploie des efforts pour intégrer les préoccupations liées au climat dans ses programmes de conservation marine qui sont fondés sur les meilleures connaissances disponibles, y compris les connaissances scientifiques et le savoir autochtone, et qui intègrent des approches adaptatives à la planification et à la mise en œuvre de mesures de conservation. Les aires protégées et de conservation jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience écologique, aidant les écosystèmes à s'adapter aux facteurs de stress liés au climat.

En 2026-2027, le MPO poursuivra ses efforts pour améliorer la qualité du milieu marin en collaborant avec d'autres partenaires fédéraux pour combler les lacunes dans la coordination et la gestion du bruit sous-marin et d'autres facteurs de stress, comme l'enrichissement en nutriments, qui représentent une menace pour la vie marine. Cela comprend la publication de l'*Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques*, mis à jour, l'établissement d'objectifs provisoires en matière de bruit sous-marin dans l'habitat essentiel de l'épaulard résident du Sud et la publication d'une ligne directrice pour évaluer l'état trophique<sup>11</sup> des estuaires du Sud du golfe du Saint-Laurent. Les travaux sur le bruit sous-marin seront guidés par la *Stratégie canadienne sur le bruit sous-marin* et son Plan d'action fédéral.

Le gouvernement du Canada a récemment adhéré au Défi Blue NDC (contributions déterminées au niveau national), une initiative mondiale encourageant les pays à inclure des solutions climatiques basées sur les océans dans leurs plans climatiques nationaux. En adhérant à ce défi, le Canada s'engage à reconnaître le rôle vital que jouent les océans dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'importance de renforcer la résilience au changement climatique grâce à des solutions basées sur les océans. Pour le MPO, cela signifie faire avancer des projets qui protègent et restaurent les écosystèmes marins, comme les herbiers marins et les marais salés, qui emmagasinent le carbone et aident les collectivités à s'adapter au changement climatique.

### **Espèces aquatiques envahissantes**

En 2026-2027, le MPO continuera de diriger les efforts fédéraux pour la gestion des espèces aquatiques envahissantes au Canada, y compris par l'intermédiaire du Programme sur les carpes envahissantes dans les Grands Lacs. L'introduction de carpes envahissantes dans les Grands Lacs représente une menace de

---

<sup>11</sup> Le niveau global de matières vivantes qu'un plan d'eau peut supporter.

modification de l'habitat, de concurrence pour la nourriture et l'habitat, et de transport de maladies ou de parasites qui pourraient se propager aux poissons des Grands Lacs. En 2026-2027, le MPO continuera de travailler avec ses partenaires pour compléter sa propre surveillance de détection rapide par la collecte d'ADN environnemental et la surveillance traditionnelle à l'aide de filets de pêche.

En Colombie-Britannique, le MPO continuera de travailler avec ses partenaires pour effectuer la surveillance de la détection rapide du crabe vert dans la mer des Salish par l'intermédiaire de son réseau de surveillance des détections rapides. Le MPO collabore également avec ses partenaires pour mettre en œuvre des mesures de piégeage dans les endroits où des crabes verts ont été récemment détectés et fournira des conseils aux partenaires qui cherchent à gérer les populations établies de crabes verts en Colombie-Britannique. En 2026-2027, le MPO a l'intention de poursuivre ses efforts de recherche pour établir un lien entre l'abondance relative et l'abondance absolue du crabe vert en utilisant des approches d'étiquetage établies pour améliorer la prise de décisions. De plus, le MPO a l'intention d'utiliser des étiquettes acoustiques, qui peuvent être surveillées à distance, afin de mieux caractériser l'utilisation de l'habitat et de réduire les taux de vagabondage.

Le MPO travaillera activement avec les provinces, les territoires, l'Agence des services frontaliers du Canada, d'autres partenaires fédéraux et des intervenants pour gérer la propagation des moules quaggas et zébrées au Canada. Cela comprendra notamment la mise en œuvre d'inspections au poste frontalier international Emerson-Pembina au Manitoba pour la cinquième année consécutive, afin de s'assurer que les embarcations qui entrent au Canada sont exemptes de moules zébrées ou quaggas et d'autres espèces aquatiques envahissantes, et le déploiement à court terme d'équipes d'inspection et de décontamination des embarcations à des endroits clés, comme la frontière interprovinciale entre l'Ontario et le Manitoba.

En 2026-2027, le MPO se donne pour objectif de publier les modifications finales au *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* dans la Partie II de la Gazette du Canada afin d'améliorer l'utilisation autorisée des pesticides pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes. Des lignes directrices, des politiques et d'autres documents seront également élaborés pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Le MPO continuera, en 2026-2027, de diriger les efforts visant à contrôler les populations de lamproies marines dans les Grands Lacs dans le cadre du Programme de lutte contre la lamproie marine. La lamproie marine est une espèce envahissante qui représente une menace importante pour les populations de poissons indigènes en chassant des espèces de grande taille, comme le touladi et le saumon, ce qui a une incidence sur la biodiversité et la durabilité des pêches. Le Ministère travaillera avec ses partenaires bilatéraux (U.S. Fish and Wildlife Service et U.S. Geological Survey) de la Commission des pêches des Grands Lacs pour mettre en œuvre des mesures de contrôle intégrées, notamment l'utilisation de lampricides, l'entretien des obstacles et une surveillance accrue pour réduire l'abondance de la lamproie marine et protéger la santé écologique et économique des Grands Lacs.

### ***Espèces en péril***

Le MPO continuera de jouer un rôle de chef de file dans la protection des espèces aquatiques en péril au Canada afin de maintenir la biodiversité et la résilience de l'habitat pour les générations à venir. Le Ministère s'efforcera de veiller à ce que les mesures de protection prévues par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) soient mises en œuvre au profit des espèces qui en ont le plus besoin et continuera d'accorder la priorité à l'élimination de l'arriéré des espèces en attente d'une décision quant à leur inscription en vertu de la LEP.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de mesures de rétablissement et de gestion pour les espèces en péril, le MPO continuera de financer les initiatives d'intendance dans le cadre de ses programmes de

subventions et de contributions, comme le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces aquatiques en péril. Ces programmes mobilisent des partenaires, qui peuvent être des collectivités autochtones, des provinces et des territoires, des organisations environnementales, des partenaires de l'industrie et du milieu universitaire, pour des actions qui appuient directement le rétablissement des espèces aquatiques en péril.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la transparence et des données ouvertes, le Programme des espèces en péril du MPO travaille à l'élaboration d'une application interactive de cartographie à l'intention du public afin d'échanger efficacement des renseignements exacts sur les projets financés par des subventions et des contributions pour les espèces en péril.

Le Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril a été publié en août 2025, et vise à cerner les possibilités où des approches plurispécifiques peuvent améliorer la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril. En 2026-2027, le MPO continuera d'élaborer et de peaufiner les outils nécessaires à la mise en œuvre efficace du cadre.

Afin de protéger les espèces vulnérables, comme les populations de saumons du Pacifique, le Ministère maintiendra des initiatives scientifiques ciblées et des mesures de rétablissement visant la conservation et la restauration.

### **Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO continue d'appuyer la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (Décennie pour les sciences océaniques). En 2026-2027, le Ministère travaillera avec la communauté océanique et d'autres partenaires nationaux et internationaux pour faire progresser les efforts visant à stimuler les sciences océaniques et la génération de connaissances pour appuyer les politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Le MPO continuera de fournir des données, des renseignements et des avis scientifiques de haute qualité pour éclairer les décisions de gestion concernant les océans et les écosystèmes aquatiques du Canada. Le Ministère demeurera réactif face aux nouvelles pressions, assurant la continuité des sciences fondamentales et de la simplification de la prise de décisions, tout en respectant les normes les plus élevées en matière d'intégrité, d'ouverture et de transparence.

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada de communiquer aux Canadiens les données scientifiques sur lesquelles les décisions sont fondées, le deuxième rapport public sur l'état des océans du Canada, intitulé « Les océans du Canada maintenant, 2025 », contenant les données les plus récentes sur l'état et les tendances des océans Arctique, Pacifique et Atlantique, sera publié en 2026. De plus, le deuxième rapport public sur l'état de l'océan Pacifique intitulé « Les océans du Canada maintenant : les écosystèmes du Pacifique, 2026 », contenant les données les plus récentes sur l'état et les tendances de l'océan Pacifique, sera publié au début de 2027.

### **Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO contribue à la sécurité des navigateurs en produisant des cartes marines et des documents de navigation, en surveillant les marées et les niveaux d'eau et en aidant à déterminer les limites maritimes et la souveraineté du Canada. En 2026-2027, le MPO continuera de faire progresser les travaux visant la modernisation des technologies et des produits numériques, notamment en collaborant avec les organisations pertinentes et la communauté internationale pour élaborer, mettre en œuvre et rendre opérationnelles de nouvelles normes numériques, et moderniser les produits traditionnels.

En 2025, le gouvernement s'est engagé à investir dans l'initiative du corridor économique et de sécurité de l'Arctique. Ce réseau de corridors toutes saisons, de port à port et mixte terre-mer, appuyant le développement du Nord et la préparation à la défense nationale, reflète une stratégie pangouvernementale visant à assurer que la connaissance du domaine maritime, la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement sont intégrées à la planification de la sécurité nationale et de l'accessibilité dans l'Arctique. Le MPO fournira l'expertise et les outils hydrographiques et géospatiaux nécessaires pour soutenir ces projets, notamment des levés hydrographiques, des cartes et des données géospatiales marines, à l'appui de la navigation sécuritaire dans l'Arctique, de la défense et de l'utilisation commerciale de nouvelles routes de navigation du Nord pour la diversification commerciale et le développement du Nord.

Le Canada est un chef de file en ce qui concerne la transition vers la prochaine génération de normes en matière de navigation, et il est le premier pays à offrir des données modernes en temps réel, fournissant des renseignements détaillés sur la navigation, comme les niveaux de l'eau, les courants, les avertissements de navigation et la bathymétrie haute résolution. La transformation numérique des produits hydrographiques et des produits nautiques permettra l'interopérabilité et la superposition dynamique en temps réel de données à haute définition, avec des avantages comme l'amélioration de la sécurité maritime et de l'efficacité du transport, l'amélioration de la fluidité du trafic grâce à l'optimisation de la planification et de l'exécution des voyages, ainsi que des avantages pour le transport international, la diminution des coûts pour les navigateurs en augmentant l'efficacité énergétique, et la contribution à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et à la durabilité de l'économie bleue.

### **Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le gouvernement du Canada a réitéré son engagement envers la réconciliation et le travail en partenariat véritable avec les Autochtones. Le MPO accorde la priorité à la participation des Autochtones à la gestion des océans et à la protection du poisson, de son habitat et des espèces en péril. Par exemple, le MPO continuera de travailler avec les Autochtones afin de mieux tenir compte des systèmes de savoir autochtone et de les intégrer dans la planification et les décisions stratégiques. En 2026-2027, le Ministère continuera également de promouvoir les partenariats de conservation marine avec les groupes autochtones. Cela comprendra une collaboration étroite avec les gouvernements et les organisations autochtones qui ont conclu des ententes de gestion coopérative avec le MPO pour déterminer ce qui a bien fonctionné et comprendre les obstacles et les défis persistants. En fin de compte, ces travaux visent à soutenir l'élaboration conjointe de solutions et de perfectionnements, au besoin, à court, moyen et long terme.

L'initiative de financement de projets pour la permanence (FPP) du Canada, annoncée en décembre 2022, contribue à faire progresser l'autodétermination et le leadership autochtone en matière de conservation. Le FPP permet un financement durable à long terme pour des initiatives de conservation à grande échelle dirigées par des Autochtones, tout en respectant et en soutenant les intérêts autochtones, les gouvernements et les responsabilités des traités en matière de planification et de gestion des terres et des océans sur leurs territoires. En 2026-2027, le MPO continuera de soutenir le leadership autochtone en matière de conservation marine grâce aux ententes de [financement de projets pour la permanence \(FPP\) Qikiqtani](#) et de [FPP de la mer Great Bear](#). Dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, et grâce à des consultations significatives, une collaboration et un partenariat avec les groupes inuits et des Premières Nations, le MPO collaborera avec ses partenaires pour faire progresser les aires protégées et de conservation autochtones et inuites marines à l'appui des engagements énoncés dans la mesure 42 du Plan d'action du Canada concernant la Déclaration des Nations Unies (2023-2028).

Dans le cadre du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) du MPO, le Ministère collaborera avec les Autochtones pour renforcer l'engagement précoce sur les projets de développement proposés, qui relèvent des dispositions de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* et du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* relatives à la protection du poisson et de son habitat. Le MPO mettra en œuvre diverses approches pour établir des relations et appuyer la participation précoce des Autochtones au processus d'examen des projets du PPPH. Ces approches seront éclairées par la mobilisation en 2025-2026 et pourront comprendre des activités comme la formation, la tenue de réunions de planification régulières, la fourniture de financements de capacités et la détermination des points névralgiques régionaux et des priorités régionales. Cet engagement précoce compléterait et ne remplacerait pas l'obligation de la Couronne de consulter et de prendre des mesures d'adaptation.

### **L'analyse comparative entre les sexes plus**

Les programmes relevant de cette responsabilité essentielle recueillent des données liées au genre et à la diversité à divers degrés et en rendent compte. Certains programmes ont établi des mécanismes pour saisir des renseignements pertinents et en faire rapport, et certains visent à peaufiner ces processus en élargissant la portée des données recueillies et les sources de données prises en compte, en améliorant les pratiques de production de rapports et en harmonisant les mesures de rendement avec les objectifs d'inclusivité. Par exemple, le MPO travaillera à améliorer la façon dont il recueille et diffuse les avantages qualitatifs de la conservation marine, en veillant à ce que ces avantages reflètent les dimensions écologiques, socioculturelles et économiques de manière claire et transparente.

Le MPO s'engage à déployer des efforts proactifs pour veiller à ce que les avantages et les possibilités soient répartis équitablement. Les mesures prévues comprennent l'intégration des considérations relatives à l'ACS Plus dans les cadres politiques et opérationnels, l'élaboration d'indicateurs de rendement, la refonte des systèmes et l'intégration des concepts d'ACS Plus dans la conception des programmes. Collectivement, ces mesures visent à assurer la cohérence et le sérieux de la collecte des données et de l'établissement des rapports appuyant la prise de décisions fondées sur des données probantes, améliorant la transparence et produisant des résultats qui reflètent les divers besoins des Canadiens.

Le Programme des espèces en péril est une initiative de conservation qui procure des bienfaits sociaux majeurs en protégeant les espèces aquatiques en péril et en permettant leur rétablissement. Ces efforts ont une incidence particulièrement importante dans les collectivités côtières et intérieures où ces espèces sont essentielles aux économies, aux cultures et aux écosystèmes locaux. Les efforts déployés par le Programme pour conserver les espèces et restaurer les habitats soutiennent également ceux dont les moyens de subsistance dépendent d'écosystèmes aquatiques sains, y compris la pêche, la récolte, l'écotourisme, etc. Les Autochtones ont un lien unique et durable avec ces écosystèmes, ancré dans des traditions culturelles, spirituelles et de subsistance. Protéger les espèces en péril respecte les droits et les intérêts des Autochtones tout en protégeant les connaissances traditionnelles et les modes de vie.

Le programme repose sur des initiatives d'intendance communautaire qui peuvent aider à créer des occasions de gouvernance environnementale plus inclusive et à favoriser une participation de personnes de diverses identités de genre. En intégrant divers systèmes de connaissances et en renforçant le pouvoir des dirigeants locaux, le programme améliore les fonctions de l'écosystème et appuie la durabilité écologique et sociale. Bien que le programme ne vise pas un groupe particulier, il produit des retombées positives pour public qui s'entrecoupent avec des facteurs d'identité multiples, notamment la géographie (rurale/côtière), l'identité autochtone et la dépendance économique à l'égard des écosystèmes aquatiques.

## Ressources prévues pour atteindre les résultats

### Tableau 12 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à Écosystèmes aquatiques

Le tableau 12 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	329 744 920 \$
Équivalents temps plein	1 789

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

### Répertoire des programmes

Écosystèmes aquatiques est appuyée par les programmes suivants :

- Programme de protection du poisson et de son habitat
- Espèces aquatiques envahissantes
- Espèces en péril
- Planification et conservation marine
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et au changement climatique
- Services hydrographiques, données et sciences

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Écosystèmes aquatiques se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

### Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

À la suite du transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) au ministère de la Défense nationale (MDN) en septembre 2025, le MPO a mis à jour son Cadre ministériel des résultats pour supprimer les deux responsabilités essentielles associées à la GCC : Navigation maritime et Opérations maritimes et intervention. Dans le cadre de ce processus, le Programme des services, des données et des sciences hydrographiques (qui relevait auparavant de Navigation maritime) a été conservé et transféré à la responsabilité essentielle « Écosystèmes aquatiques », tandis que les mesures de rendement pour les deux responsabilités essentielles restantes du Ministère, soit « Pêches » et « Écosystèmes aquatiques », ont été renforcées.

Pour la responsabilité essentielle 2 :

- À la suite du transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) du MPO au ministère de la Défense nationale (MDN), le Programme des services, des données et des sciences hydrographiques (qui relevait auparavant de Navigation maritime) a été transféré à la responsabilité essentielle « Écosystèmes aquatiques ». Un nouvel indicateur ministériel relatif à la prestation de services hydrographiques permet une évaluation plus significative de la façon dont le Ministère répond aux besoins des clients en mesurant le rendement par rapport aux normes de service établies et aux pratiques exemplaires internationales.

- L'indicateur scientifique des espèces aquatiques envahissantes a été remplacé par une nouvelle mesure qui évalue la capacité du Ministère à prévenir l'introduction d'espèces envahissantes, un facteur clé pour réduire leur impact négatif sur les écosystèmes aquatiques.
- Un indicateur scientifique des écosystèmes aquatiques lié au processus consultatif scientifique du Ministère a été remplacé par un nouvel indicateur axé sur les demandes qui ont été prévues pour un examen plutôt que sur les processus qui ont simplement été approuvés.
- D'autres indicateurs et méthodes de mesure ont été révisés dans plusieurs programmes afin d'améliorer la clarté, l'utilisation d'un langage clair et l'uniformité avec la planification et les opérations actuelles. Ces révisions sont en grande partie des modifications de forme et n'ont aucune incidence sur les rapports sur le rendement ou l'analyse des tendances.

## Considérations à l'échelle du ministère

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Principaux risques](#)

## Priorités gouvernementales connexes

### Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) transforme la façon dont les employés du MPO travaillent, collaborent et servent les Canadiens. En 2026-2027, le MPO tirera parti de l'IA pour améliorer la prestation des programmes et les services aux Canadiens, tout en réalisant des gains d'efficacité. Certains travaux importants en 2026-2027, tireront parti de l'IA pour :

- améliorer les évaluations des stocks de poissons en analysant de vastes ensembles de données pour prédire la dynamique des populations, ce qui permettra de prendre des décisions plus éclairées sur les quotas et les pratiques de pêche durables;
- détecter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ce qui renforcera l'application de la loi et la protection des ressources;
- soutenir l'adaptation au climat en élaborant de nouvelles méthodes pour prévoir les changements dans les conditions océaniques côtières, p. ex. pour cerner les risques pour les habitats marins;
- déployer des algorithmes d'apprentissage automatique pour détecter et suivre les menaces d'espèces aquatiques envahissantes provenant des navires qui sont déplacés par voie terrestre d'un plan d'eau à un autre afin d'éclairer les mesures de gestion visant à protéger les habitats naturels;
- traiter l'imagerie satellitaire pour cartographier les habitats aquatiques et surveiller les changements, aidant en cela à déterminer les zones à risque en raison de la pollution ou du changement climatique;
- réduire les coûts grâce à des gains d'efficacité dans les fonctions et les processus administratifs (p. ex. traduction, analyse des données, gestion des documents, etc.);
- simplifier l'analyse des données et la planification opérationnelle, aider le Ministère à appliquer plus efficacement les lois pertinentes.

Pour assurer la réussite de l'habilitation de l'IA, le MPO investira dans la préparation de son effectif à tous les niveaux afin d'optimiser l'adoption de l'IA dans la mesure du possible. Le Ministère renforcera les connaissances et les capacités techniques en matière d'IA au sein de ses équipes, ce qui permettra aux employés d'utiliser les outils d'IA de façon sécuritaire, éthique et efficace. Le Ministère améliorera la qualité, la disponibilité et la gouvernance des données pour s'assurer que les ensembles de données sont compatibles avec les applications d'IA. Cela comprend la sécurité de l'accès, la gestion des cycles de

vie des données et le respect des normes en matière de protection de la vie privée et d'éthique, en particulier dans des domaines comme la souveraineté des données autochtones. Le MPO donnera également aux employés un accès aux outils d'IA approuvés et créera des environnements de TI appropriés qui soutiendront le développement et le déploiement évolutifs de l'IA. Des évaluations et des cadres formels guideront l'utilisation responsable et transparente de l'IA. Ces efforts permettront de s'assurer que l'adoption de l'IA est conforme aux valeurs canadiennes, appuie les priorités ministérielles et offre des avantages mesurables au public.

## Réconciliation

Le MPO s'est engagé à faire avancer la réconciliation avec les Autochtones afin de gérer les pêches, les océans et les écosystèmes aquatiques du Canada. La Stratégie de réconciliation du Ministère, lancée en 2018-2019 et en constante évolution, fournit une feuille de route pour renforcer l'engagement des Autochtones dans l'ensemble des programmes et accroître leur participation aux processus décisionnels qui reflètent leurs priorités et leurs valeurs. Grâce à la transformation culturelle au sein du MPO et à l'établissement et au maintien de relations fondées sur la confiance, le Ministère vise à établir des partenariats durables avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cette approche guide la mise en œuvre continue par le Ministère de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration), de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUPDA) et du Plan d'action de la LDNUPDA.

En 2026-2027, le MPO continuera de diriger la mise en œuvre d'initiatives à l'appui des mesures du Plan d'action de la LDNUPDA, notamment la promotion de l'autodétermination des Autochtones et de la gouvernance collaborative des pêches, le soutien du savoir autochtone et de la souveraineté des données autochtones, et la promotion de l'intendance des écosystèmes aquatiques par les Autochtones. Le MPO continuera également de travailler en consultation et en coopération avec les Autochtones afin de prendre des mesures stratégiques, dans le cadre des programmes et administratives pour faire avancer les objectifs de la Déclaration, assurer l'harmonisation avec les droits et les intérêts des Autochtones et appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour s'assurer que les lois fédérales sont conformes à la Déclaration. Le MPO s'engage à appuyer une approche coordonnée et pangouvernementale. Le MPO appuiera également activement les organisations partenaires dans la mise en œuvre d'initiatives conformes à son mandat dans le cadre d'un cheminement collectif vers la réconciliation.

Les initiatives de [financement de projets pour la permanence \(FPP\) Qikiqtani](#) et de financement de projets pour la permanence de la mer Great Bear appuient directement les priorités du gouvernement du Canada en matière de réconciliation en faisant progresser l'autodétermination et le leadership des Autochtones en matière de conservation. Grâce à un financement durable à long terme pour des projets de conservation dirigés par les Autochtones, ces initiatives permettent aux collectivités inuites et des Premières Nations de planifier et de gérer les terres et les aires marines conformément à leurs systèmes de gouvernance et à leurs droits issus des traités. Cette approche reflète les engagements envers la Déclaration et répond aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation en favorisant des partenariats significatifs, en respectant le savoir autochtone et en veillant à ce que les voix autochtones guident les décisions qui touchent leurs territoires.

Grâce à des approches collaboratives, à l'élaboration de politiques inclusives, à la négociation d'accords de réconciliation et sur les traités, et à des initiatives de renforcement des capacités, le Ministère continuera d'appuyer l'autodétermination et l'intendance des Autochtones dans les domaines liés aux pêches, aux océans et aux écosystèmes aquatiques. Par exemple, le Réseau de collaboration autochtone aidera le Ministère à obtenir des résultats positifs en matière de conservation des espèces aquatiques en tenant compte des intérêts, des perspectives et des droits des Autochtones. Le Réseau crée de plus

grandes possibilités pour le leadership autochtone, ce qui appuiera les objectifs du Programme des espèces en péril et du Programme de protection du poisson et de son habitat tout au long de l'exercice 2026-2027.

Le Ministère examinera également les processus pour encourager la participation et la collaboration des nations autochtones aux comités consultatifs des pêches. Cela appuie la mesure 37 du Plan d'action de la LDNUPDA, qui demande l'établissement de partenariats plus étroits pour concevoir, développer, exécuter et gérer les pêches et protéger l'habitat du poisson.

Le Ministère continuera d'accorder la priorité au recrutement et au maintien en poste des Autochtones. Bien qu'il n'y ait pas actuellement d'écarts de représentation des Autochtones au MPO, le recrutement et le maintien en poste des Autochtones demeureront une priorité pour assurer la diversité de l'effectif. Le Ministère continuera de collaborer avec les Autochtones externes sur divers événements, de partager des renseignements et de faire des efforts conscients pour mettre en œuvre les pratiques exemplaires et les leçons apprises dans le cadre d'initiatives futures et d'activités de recrutement.

La collaboration continue avec les navigateurs de carrière autochtones permettra la fourniture de conseils et de ressources aux employés autochtones et leur assurera un environnement sécuritaire pour explorer leur perfectionnement professionnel et les sujets connexes. La Stratégie ministérielle de recrutement d'étudiants accorde la priorité au recrutement d'étudiants qui se sont autodéclarés comme Autochtones, ce qui permet au MPO de recruter des étudiants talentueux ayant le potentiel de faire carrière après l'obtention de leur diplôme. De plus, la Banque nationale de talents du MPO continuera de servir de bassin de candidats autochtones afin de créer des profils de talents pour les postes qui seront à pourvoir au MPO. Les demandeurs issus de la Banque nationale de talents et de notre Programme de formation initiale des agents des pêches continueront d'être liés au programme des navigateurs de carrière autochtones.

Le Ministère continuera de mettre en œuvre les mesures identifiées dans son Plan d'emploi des Inuits de dix ans (2023-2033). En 2026-2027, le MPO accordera la priorité au maintien en poste des talents inuits en intégrant des renseignements culturellement adaptés à l'expérience d'intégration des employés.

En appuyant le leadership autochtone, les systèmes de savoir et l'intendance autochtones, les efforts de réconciliation contribuent à la prise de décisions éclairées, à la gestion durable des ressources et au développement économique inclusif. Ces actions profitent à tous les Canadiens en favorisant la confiance, en améliorant la prestation des services et en faisant en sorte que les programmes gouvernementaux reflètent les diverses réalités et historiques des gens qu'ils servent.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans [notre stratégie ministérielle de développement durable](#).

### **Principaux risques**

Le MPO offre des programmes et des services d'un océan à l'autre qui soutiennent les communautés grandes et petites, urbaines et éloignées. Dans cet environnement complexe et changeant, le Ministère fait face à une série de risques prépondérants qui peuvent influencer sa capacité à atteindre ses objectifs et les résultats attendus, comme : s'adapter aux priorités changeantes et aux contraintes financières tout en favorisant l'inclusivité, établir et maintenir des relations respectueuses avec les

Autochtones, tout en respectant les engagements, s'adapter à la menace croissante du changement climatique, gérer l'information pour permettre des décisions fondées sur des données opportunes, exactes et de grande qualité, entretenir et améliorer les infrastructures vieillissantes, et faire face aux cybermenaces émergentes.

Pour gérer ces risques, le Ministère continuera d'assurer une surveillance active de son environnement opérationnel, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ciblées et de collaborer étroitement avec les partenaires et les intervenants pour faire avancer les priorités communes. Les mesures d'atténuation comprendront l'harmonisation des ressources, l'optimisation de la prestation des services et le renforcement de la planification de la main-d'œuvre aux fins d'équité et de perfectionnement des talents. L'engagement avec les Autochtones progressera grâce à l'intégration du savoir autochtone et à l'avancement des initiatives de politique et de formation. Les répercussions du changement climatique seront atténuées par la modernisation des actifs, le renforcement de la protection des écosystèmes et l'intégration des facteurs de changement climatique à la planification et à la prise de décisions. La gouvernance des données et la cybersécurité seront renforcées grâce à la gestion centralisée des données, la mobilisation des dirigeants et une surveillance améliorée, tout en tirant parti des données sur les biens immobiliers et les risques liés au climat pour renforcer la gestion des actifs. Le MPO demeure déterminé à adapter ses stratégies de gestion des risques au fur et à mesure que de nouveaux défis apparaîtront, en veillant à ce que les programmes et les services continuent de répondre aux besoins des Canadiens et à soutenir des pêches et des écosystèmes aquatiques sains et durables.

## **Services internes**

### **Dans la présente section**

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

### **Description**

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions.
- services de communication;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers;

### **Plans visant à atteindre les cibles**

Cette section présente les plans élaborés par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Le MPO est un grand ministère qui exerce un large éventail d'activités et de responsabilités, et dont les services internes appuient tous les programmes en garantissant qu'ils possèdent les ressources requises pour fournir des services efficaces aux Canadiens. Les services internes veilleront à ce que le Ministère travaille d'une manière responsable sur le plan fiscal, qui assure une bonne gestion de l'argent des contribuables canadiens, et d'une manière durable qui protège l'environnement du Canada. En plus de ces activités permanentes, les plans qui suivent sont quelques-uns des plans du Ministère pour 2026-2027.

### **Modernisation des services internes**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO continuera de rationaliser et de moderniser ses services internes en mettant en œuvre des plateformes et des outils numériques afin d'améliorer la prestation des services et l'expérience utilisateur, d'améliorer l'interopérabilité entre les systèmes au moyen de normes d'architecture d'entreprise et d'accélérer l'adoption de solutions infonuagiques et de gestion de l'identité numérique sécurisées. Le Ministère élargira également l'automatisation et solutions fondées sur l'IA pour faciliter la rationalisation des processus internes, mettre en œuvre des mesures de cybersécurité robustes pour protéger les actifs numériques, et promouvoir des programmes de littératie et de formation numériques afin de mettre sur pied un effectif équipé pour les technologies émergentes. Ces efforts permettront d'assurer que les services internes sont fournis de façon efficace, sécuritaire et conforme aux normes numériques du gouvernement du Canada, en appuyant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

En 2026-2027, le MPO terminera un projet de trois ans visant à offrir une Solution d'entreprise pour les subventions et les contributions qui redéfinit les subventions et les contributions pour une ère numérique. Les Canadiens pourront facilement et rapidement découvrir toutes les subventions et contributions du MPO, présenter une demande et recevoir un paiement. Le personnel des programmes passera moins de temps à traiter les demandes, et les TI passeront moins de temps à soutenir plusieurs systèmes. L'amélioration de la présentation de rapports permettra d'avoir une visibilité sur les interactions avec les clients dans l'ensemble du MPO, et ainsi d'éviter le chevauchement des efforts, et de recenser les risques associés aux clients dans l'ensemble des programmes.

Afin d'assurer la continuité des services d'authentification, le Ministère investira dans une nouvelle solution de gestion de l'identité, des justificatifs d'identité et de l'accès en 2026-2027, qui remplacera la Fédération des justificatifs d'identité du gouvernement du Canada afin d'assurer des services d'authentification ininterrompus pour toutes les applications internes et externes. Le Ministère a une feuille de route de quatre ans jusqu'à 2030, qui comprend l'adoption d'une nouvelle solution d'authentification de l'identité et qui laisse suffisamment de temps à toutes les équipes de développement d'applications du MPO de l'intégrer aux applications nouvelles et existantes.

En 2026-2027, le Ministère modernisera également sa plateforme Web afin de pouvoir tirer parti des données pour obtenir des renseignements fondés sur l'IA, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et le soutien aux capacités d'entreprise, comme les plateformes de portail d'entreprise.

Le MPO continuera également de rationaliser et de moderniser ses services internes en restructurant/redéfinissant ses portefeuilles régionaux de biens immobiliers afin d'assurer une prestation optimale des programmes après le transfert des biens qui soutiennent la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.

En 2026-2027, le Ministère fera progresser la modernisation de l'approvisionnement en élargissant l'utilisation d'outils numériques dans le cadre de son programme de transformation. Ces initiatives mettront l'accent sur l'utilisation de la technologie pour simplifier les processus, réduire le fardeau

administratif et renforcer la surveillance de la conformité. Cela comprend la mise en œuvre de l'automatisation et l'exploration d'outils d'intelligence artificielle pour élaborer des énoncés de travail, améliorer et accélérer la production de rapports prévus par la loi et la production de contrats d'approvisionnement, et améliorer les réponses aux demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) et aux questions parlementaires.

Avec un accent particulier sur l'automatisation de divers processus, le MPO continuera de moderniser divers services de ressources humaines. Cela comprend des processus comme les départs d'employés pour réduire les retards, les vulnérabilités en matière de sécurité et les risques financiers, l'intégration des employés pour s'assurer que les nouvelles recrues sont prêtes dès le premier jour, avec les renseignements et l'équipement dont elles ont besoin, et l'établissement d'un Carrefour des étudiants, centralisant et présentant tous les renseignements sur le recrutement et la dotation des étudiants en un seul endroit pour simplifier les efforts de recrutement. Le processus de recrutement du Programme de formation initiale des agents des pêches sera également examiné dans le but de moderniser, d'innover et de rationaliser les processus de recrutement et de formation afin d'obtenir des résultats plus rapides et plus efficaces, et d'accroître notre capacité de recruter de nouveaux agents des pêches.

### **Inclusion, diversité, équité et accessibilité**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le MPO continuera de promouvoir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive qui reflète les identités, les antécédents et les expériences des communautés qu'il sert, en veillant à ce que les services soient offerts de manière représentative et équitable à tous les Canadiens. Le Ministère poursuit la mise en œuvre du Plan d'action pour l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (EEDI) 2023-2027.

Le plan permet au leadership de favoriser le changement au moyen d'une stratégie de lutte contre le racisme qui vise à surmonter les obstacles et le racisme systémique dans le milieu de travail. Cette approche est appuyée par une approche de communication unifiée qui renforce une vision unique des objectifs de l'EEDI et qui repose sur les cadres supérieurs qui défendent activement ces objectifs.

Pour la dernière année de mise en œuvre (2026-2027), le plan d'action mettra l'accent sur des jalons concrets qui favoriseront un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux. Les principaux jalons sont les suivants :

- le renforcement de l'agilité culturelle à l'échelle du Ministère grâce à une formation et à des ressources dédiées;
- la consultation régulière des employés pour cerner les nouveaux obstacles et les surmonter;
- des outils élargis pour prévenir le racisme, la discrimination et les préjugés et renforcer les comportements respectueux;
- la vérification des pratiques d'emploi de l'organisation pour s'assurer qu'elles sont équitables et inclusives;
- l'amélioration du sentiment d'appartenance des employés et du sentiment de se sentir valorisé en faisant le suivi des mesures de satisfaction et en agissant en fonction des résultats.

En 2026-2027, le MPO, en partenariat avec le Réseau canadien des scientifiques noirs, élaborera une initiative de recrutement d'étudiants noirs visant à recruter stratégiquement des étudiants universitaires noirs dans des programmes scientifiques à l'échelle nationale.

Le Ministère continuera d'offrir et de surveiller la formation obligatoire aux employés sur l'accessibilité, la sensibilisation à la culture autochtone et l'inclusion des personnes 2SLGBTQIA+ dans le milieu de travail, ce qui permettra aux employés de fournir des programmes et des services accessibles et inclusifs aux Canadiens.

Le MPO mettra en œuvre son plus récent plan d'action sur l'accessibilité (2026-2028), qui comporte trois objectifs principaux. Le premier objectif est de favoriser une culture de milieu de travail inclusif en offrant des occasions d'apprentissage et en faisant la promotion de pratiques de communication accessibles. Le deuxième objectif est de constituer un effectif qui reflète la diversité de la population canadienne grâce à des pratiques d'embauche inclusives, à un accès équitable aux possibilités de perfectionnement professionnel et à un renforcement des processus d'adaptation en milieu de travail. Enfin, le plan vise à assurer que les programmes et les services sont accessibles en effectuant des vérifications de l'accessibilité et des tests d'utilisabilité et en fournissant des conseils sur la conception et la prestation de programmes et de services accessibles. Le MPO continuera d'appuyer l'adoption du nouveau Passeport pour l'accessibilité numérique afin d'améliorer la confidentialité, l'uniformité et la production de rapports dans le processus d'adaptation. Les capacités de données du passeport numérique faciliteront l'identification des obstacles systémiques en milieu de travail et appuieront les mesures proactives et en temps opportun pour y remédier. En favorisant un milieu de travail plus accessible et inclusif, le Ministère est mieux placé pour offrir des programmes et des services de haute qualité et sans obstacle aux Canadiens.

### **Gouvernement vert et résilience climatique**

#### **Les résultats que nous prévoyons atteindre**

Le Ministère continuera d'appuyer la [Stratégie pour un gouvernement vert](#), qui vise à faire passer le gouvernement du Canada à des opérations à zéro émissions nettes d'ici 2050, tout en réduisant les impacts environnementaux au-delà du carbone, y compris sur les déchets, l'eau et la biodiversité.

Les principes d'écologisation constituent un élément clé du programme de transformation numérique du MPO. Cela comprend l'harmonisation de la modernisation technologique avec les objectifs de durabilité, la réduction de la consommation d'énergie par l'adoption de l'infonuagique, la réutilisation des appareils et de l'équipement et la promotion de solutions numériques qui réduisent au minimum les processus papier. Le MPO continuera également de planifier et de mener à bien des projets qui apporteront des contributions solides et mesurables à la Stratégie pour un gouvernement vert et à l'engagement du MPO d'atteindre la carboneutralité. Les projets intégreront une conception résiliente au changement climatique, le détournement des matériaux de démolition, les améliorations de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

En partenariat avec Blue Carbon Canada, le MPO fera progresser les efforts visant à mieux comprendre et mesurer le carbone stocké dans les écosystèmes côtiers, comme les herbiers de zostère, les forêts de varech et les marais salés. Cette collaboration nous aidera à comprendre et à évaluer la quantité de carbone stockée dans ces systèmes, comblant les lacunes importantes en matière de connaissances sur leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et pour soutenir des océans en santé. En améliorant les données sur le stockage du carbone et la valeur économique, nous pouvons inclure ces renseignements dans notre comptabilisation des émissions ainsi que dans nos efforts globaux de planification maritime. Cela aidera à orienter la prise de décisions concernant les aires marines protégées, les priorités en matière de conservation, ainsi que la protection et la restauration de l'habitat. Les résultats aideront le Canada à respecter ses engagements en matière de changement climatique, à protéger davantage la biodiversité la plus importante et à explorer des possibilités, comme le financement de la conservation et les marchés du carbone bleu.

Tous ces travaux contribueront à réduire les risques posés par le changement climatique, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à soutenir les objectifs environnementaux du gouvernement tout en assurant la prestation continue des programmes et des services du Ministère aux Canadiens.

### **Langues officielles**

### Les résultats que nous prévoyons atteindre

En 2026-2027, le MPO poursuivra ses efforts continus pour assurer le respect de la *Loi sur les langues officielles* et le respect de ses obligations et de l'égalité des droits dans l'utilisation des deux langues officielles. Le Ministère continue de mettre en œuvre son Plan d'action sur les langues officielles 2025-2028 pour appuyer la diversité, l'inclusion et la dualité linguistique. Au cours des prochaines années, le Plan d'action visera l'atteinte de plusieurs objectifs clés : renforcer le leadership et la responsabilisation à tous les niveaux, poursuivre les efforts pour constituer et conserver un effectif diversifié qui reflète la dualité linguistique du Canada, fournir aux employés et aux gestionnaires le soutien et les ressources nécessaires pour comprendre leurs droits et responsabilités en matière de langues officielles, accroître l'éducation et la sensibilisation dans toutes les sections et régions du Ministère au sujet de l'insécurité linguistique et veiller au respect des droits linguistiques de tous les employés.

Le Ministère communiquera notamment des renseignements clairs et accessibles sur les droits linguistiques par des canaux internes et publics, afin que les Canadiens puissent accéder aux services dans la langue officielle de leur choix. Des guides pratiques et des ateliers seront élaborés pour réduire l'insécurité linguistique et favoriser un milieu de travail inclusif. De nouveaux indicateurs de rendement clés seront mis en œuvre pour surveiller la conformité et le service à la clientèle dans les deux langues officielles, ce qui fournira aux Canadiens l'assurance que leurs droits linguistiques sont respectés.

### Tableau 13 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 13 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	387 004 151
Équivalents temps plein	1 555

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

### Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer au moins 5 % de la valeur des contrats à des entreprises autochtones, le MPO a adopté une approche structurée et proactive pour atteindre et, dans la mesure du possible, dépasser cette cible. La stratégie d'approvisionnement ministérielle intègre les considérations autochtones dans la planification de l'approvisionnement, favorise la collaboration et intègre les considérations relatives aux fournisseurs autochtones tout au long du processus d'approvisionnement.

Pour 2026-2027, le MPO fera progresser l'approvisionnement autochtone grâce à des initiatives comme l'application de programmes de marchés réservés, l'intégration de plans de participation et l'utilisation de critères d'évaluation inclusifs, dans la mesure du possible. Ces efforts visent à éliminer les obstacles et à créer des occasions significatives pour les entreprises autochtones. Pour renforcer la responsabilisation et la transparence, le MPO mettra en œuvre des mesures dans quatre domaines clés.

Planification stratégique et harmonisation des politiques :

Le MPO intègre les relatives aux Autochtones dans la planification annuelle des approvisionnements afin de cerner rapidement les occasions. Les plans de participation et les critères d'évaluation sont appliqués pour promouvoir l'inclusion par la sous-traitance, la main-d'œuvre et les occasions de formation. Les

considérations relatives aux Autochtones sont documentées dans toutes les stratégies et tous les dossiers d’approvisionnement, en portant une attention particulière aux les régions visées par des revendications territoriales globales et à la région du Nunavut.

Vérifications et évaluations internes :

Des vérifications régulières surveillent la conformité et identifient les occasions d’améliorer les pratiques d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Les listes des entreprises autochtones sont examinées périodiquement pour en vérifier l’exactitude, et Services aux Autochtones Canada est consulté sur les questions d’admissibilité. Des examens trimestriels des résultats de divulgation proactive assurent l’exactitude et l’harmonisation avec les politiques gouvernementales.

Activités de gouvernance interne :

Le MPO a renforcé son cadre de gouvernance afin d’intégrer la participation des Autochtones aux politiques et pratiques d’approvisionnement. La haute direction veille à ce que l’approvisionnement auprès des Autochtones demeure une priorité absolue, orientant les possibilités et l’amélioration continue. Les résultats mensuels sont publiés dans un tableau de bord interactif, fournissant des renseignements transparents propres à chaque secteur et région qui permettent une prise de décision éclairée.

Sensibilisation, mobilisation et collaboration :

Le MPO mobilise activement les entreprises autochtones pour établir des partenariats solides. Le MPO participe à des occasions de réseautage et à des activités de sensibilisation avec les ministères fédéraux afin de partager les pratiques exemplaires et de surmonter les obstacles à la participation. À l’interne, des séances de formation ciblées et des séances d’apprentissage sur demande intègrent les principes de l’approvisionnement auprès des entreprises autochtones dans la pratique quotidienne.

**Tableau 14 : Pourcentage de contrats attribués ou qu’il est prévu d’attribuer à des entreprises autochtones**

Le tableau 14 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	6,01 %	5 % Source : Plan ministériel 2025-2026 de Pêches et Océans Canada	5 %

**Dépenses et ressources humaines prévues**

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Pêches et Océans Canada au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l’exercice 2026–2027 avec les dépenses réelles de l’exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

## Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2023–2024 à 2028–2029.

### Sommaire du rendement budgétaire

#### Tableau 15 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 15 indique la somme d'argent dépensée par Pêches et Océans Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025-2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026
Pêches	1 322 353 195	1 248 016 428	1 595 104 589
Écosystèmes aquatiques	458 649 029	650 678 379	667 698 436
Navigation maritime	361 292 498	341 970 776	149 313 152
Opérations maritimes et intervention	1 798 672 442	2 371 659 831	1 315 397 547
<b>Total partiel</b>	<b>3 940 967 163</b>	<b>4 612 325 415</b>	<b>3 727 513 724</b>
Services internes	605 095 244	602 705 639	684 637 871
<b>Total</b>	<b>4 546 062 407</b>	<b>5 215 031 054</b>	<b>4 412 151 595</b>

#### Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation de 669 millions de dollars des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025 est principalement attribuable aux dépenses consacrées aux projets liés à la flotte de la Garde côtière canadienne et à l'Initiative de la mer Great Bear.

La diminution de 803 millions de dollars des dépenses de 2024-2025 aux dépenses prévues de 2025-2026 est principalement attribuable au transfert de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.

En date du 2 septembre 2025, le décret 2025-0639 a décrété le transfert du contrôle et de la supervision de la Garde côtière canadienne (GCC) et du Groupe de services de soutien de la GCC au ministère de la Défense nationale.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section Finances de [l'InfoBase du GC](#).

### Tableau 16 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 16 présente les dépenses prévues par Pêches et Océans Canada au cours des trois prochaines années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes :	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Pêches	1 169 011 070	862 285 706	806 867 780
Écosystèmes aquatiques	329 744 920	283 313 118	259 314 191
<b>Total partiel</b>	<b>1 498 755 990</b>	<b>1 145 598 824</b>	<b>1 066 181 971</b>
Services internes	387 004 151	368 855 527	324 538 996
<b>Total</b>	<b>1 885 760 141</b>	<b>1 514 454 351</b>	<b>1 390 720 967</b>

#### Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Le changement de tendance est attribuable aux changements prévus dans les profils de financement à mesure que les projets tirent à leur fin ou se terminent.

La diminution (2 526 millions de dollars) des dépenses prévues de 2025-2026 à 2026-2027 est principalement attribuable à ce qui suit :

- La transition de la Garde côtière canadienne vers le ministère de la Défense nationale;
- Les négociations en cours relatives aux programmes autochtones ainsi que la conclusion prévue d'ententes connexes;
- La conclusion prévue, en 2025-2026, de l'Initiative de la Stratégie du saumon du Pacifique.

La diminution (371 millions de dollars) des dépenses prévues de 2026-2027 à 2027-2028 est principalement attribuable aux :

- Changements dans le financement du Programme des ports pour petits bateaux, alors que le financement prévu au Budget de 2024 doit prendre fin en 2026-2027;
- Les négociations en cours relatives aux programmes autochtones ainsi que la conclusion prévue d'ententes connexes.

La diminution (124 millions de dollars) des dépenses prévues de 2027-2028 à 2028-2029 est principalement attribuable aux :

- Réductions liées à l'exercice d'examen exhaustif des dépenses;
- Changements prévus au financement liés à la mise en œuvre la Stratégie indo-Pacifique du Canada

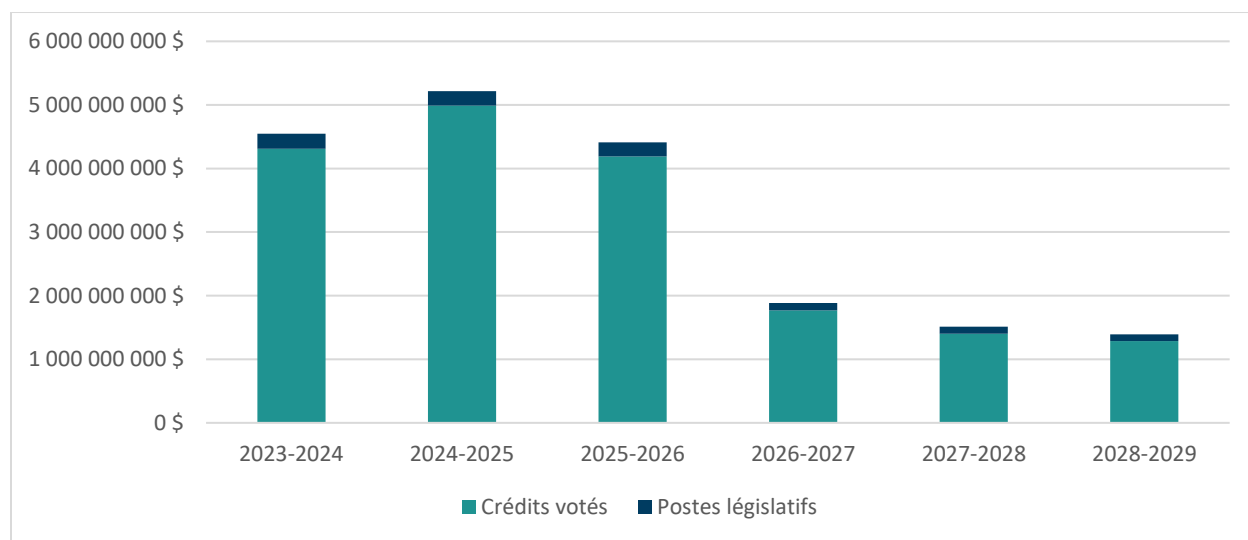
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

## Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

### Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023-2024	4 546 062 407	4 309 443 705	236 618 702
2024-2025	5 215 031 054	4 990 084 701	224 946 353
2025-2026	4 412 151 595	4 188 789 415	223 362 180
2026-2027	1 885 760 141	1 770 741 081	115 019 060
2027-2028	1 514 454 351	1 402 449 239	112 005 112
2028-2029	1 390 720 967	1 287 626 576	103 094 391

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Pêches et Océans Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026-2027](#).

### État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de Pêches et Océans Canada de 2025-2026 à 2026-2027.

### **Tableau 17 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)**

Le tableau 17 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025–2026 à 2026–2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus 2025-2026	Résultats projetés 2026-2027	Différence (projetés moins prévus)
Total des charges	3 493 945 416	1 803 491 461	(1 690 453 955)
Total des revenus	(17 642 269)	(0)	17 642 269
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 476 303 147	1 803 491 461	(1 672 811 686)

#### **Analyse des résultats prévus et projetés**

Le coût de fonctionnement net en 2026-2027 devrait s'établir à 1 803,5 millions de dollars soit une réduction de 1 672,8 millions de dollars par rapport à 3 476,3 millions de dollars en 2025-2026. Cette réduction est principalement attribuable à une diminution globale des autorisations disponibles pour les dépenses (excluant le crédit en capital) de 1 489,7 millions de dollars (1 573,1 millions de dollars en 2026-2027 comparativement à 3 062,8 millions de dollars en 2025-2026) et une diminution nette de 200,8 millions de dollars de l'estimation des éléments n'affectant pas les autorités telles la dépense d'amortissement et la variation des charges à payer non portées à une autorisation.

Les revenus totaux devraient être nuls en 2026-2027, soit une diminution de 17,6 millions de dollars en 2025-2026 par rapport à 17,6 millions de dollars en 2025-2026. Cette diminution s'explique principalement par la réorganisation de la Garde côtière canadienne (GCC) vers le ministère de la Défense nationale (MDN), puisque les activités génératrices de revenus auparavant sous la GCC ne font plus partie des opérations de Pêches et Océans Canada.

Les autorisations disponibles pour les dépenses en 2026-2027 ne comprennent pas des éléments tels que le Budget supplémentaire des dépenses et les reports prospectifs.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026-2027 plus](#) détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada.

#### **Ressources humaines**

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.

### **Tableau 18 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes**

Le tableau 18 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Pêches et Océans Canada pour les trois derniers

exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025-2026
Pêches	3 822	3 882	3 679
Écosystèmes aquatiques	1 994	1 997	1,906
Navigation maritime	1 784	1 713	1,007
Opérations maritimes et intervention	4 714	4 715	2 353
<b>Total partiel</b>	<b>12 314</b>	<b>12 307</b>	<b>8 945</b>
Services internes	2 543	2 573	2 314
<b>Total</b>	<b>14 857</b>	<b>14 880</b>	<b>11 259</b>

#### Analyse des ressources humaines pour les trois derniers exercices

L'ajout d'ETP de 2023-2024 à 2024-2025 est principalement attribuable aux changements prévus dans le financement en cours d'exercice.

La diminution d'ETP entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement attribuable à la transition de la Garde côtière canadienne (GCC) vers le ministère de la Défense nationale (MDN).

En date du 2 septembre 2025, le décret 2025-0639 a décrété le transfert du contrôle et de la supervision de la Garde côtière canadienne (GCC) et du Groupe de services de soutien de la GCC au ministère de la Défense nationale.

#### Tableau 19 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 19 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de Pêches et Océans Canada prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
Pêches	3 548	3 487	3 293
Écosystèmes aquatiques	1 789	1 697	1 534
<b>Total partiel</b>	<b>5 337</b>	<b>5 184</b>	<b>4 827</b>

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
Services internes	1 555	1 527	1 365
<b>Total</b>	<b>6 892</b>	<b>6 711</b>	<b>6 192</b>

### Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution d'ETP entre 2025-2026 et 2026-2027 est principalement attribuable à la transition de la Garde côtière canadienne (GCC) vers le ministère de la Défense nationale (MDN) et à l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution d'ETP entre 2026-2027 et 2027-2028 est principalement attribuable à la fin graduelle du financement et à l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution d'ETP entre 2027-2028 et 2028-2029 est principalement attribuable à la fin graduelle du financement et à l'examen exhaustif des dépenses.

### Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Financement pluriannuel initial](#)
- [Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre](#)

Des renseignements sur la stratégie de développement durable de Pêches et Océans Canada sont disponibles sur [le site Web du MPO](#).

### Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

### Renseignements ministériels

#### Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée

Administratrice général : Kaili Levesque, Sous-ministre (Intérimaire)

Portefeuille ministériel : Pêches et Océans Canada

Instrument(s) habilitant(s) :

- [Loi sur les océans](#)
- [Loi sur les pêches](#)
- [Loi sur les espèces en péril](#)
- [Loi sur la protection des pêches côtières](#)
- [Loi sur les ports de pêche et de plaisance](#)
- [Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada](#) (administrée par Transports Canada)
- [Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux](#) (administrée par Transports Canada)

Année de constitution ou de création 1979

## Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Pêches et Océans Canada  
Direction générale des communications  
200 rue Kent  
13e étage, station 13E228  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6

Numéro de téléphone : 613-993-0999

Téléimprimeur (ATS) : 1-800-465-7735

Numéro de télécopieur : 613-990-1866

Adresse courriel : [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)

Site(s) Web : <http://dfo-mpo.gc.ca/>

## Définitions

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

### **Plan ministériel (Departmental Plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

**résultat ministériel (departmental result)**

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

**indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

**Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

**analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])**

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tient compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

**priorités gouvernementales (government priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**entreprise autochtone (Indigenous business)**

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ( [Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

### **dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

### **rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

### **indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

### **plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

### **programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

### **répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

### **résultat (result)**

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

**dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.